

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2024

21 août 2008

SOMMAIRE

3A Alternative Funds	97124	MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l.	97152
AA&C Associates S.A.	97149	Milourd S.A.	97150
Alternative Capital Enhancement	97124	Nomura Bank (Luxembourg) S.A.	97131
Altis Assurances S.A.	97108	OLB VV-Optimum	97108
Art German Hotel Holding S.à r.l.	97150	Poirel Investments S.A.	97106
Biday Immobilière S.A.	97132	Quilvest	97139
Cirrus Capital S.A.	97107	SEB Global Hedge	97129
Constance Long Term Fund	97130	Sermelux S.A. Metal Service Luxembourg	
Coprez Partners S.A.	97106	97149
Cube Four S.C.A.	97109	Sermelux S.A. Metal Service Luxembourg	
Europ Business Corporate S.A.	97150	97149
Familux S.à.r.l.	97143	Sermelux S.A. Metal Service Luxembourg	
Globe Participations S.à r.l.	97148	97146
Gugler PVC S.A.	97142	Sermelux S.A. Metal Service Luxembourg	
Imex Gabbeh S.à.r.l., Tapis d'Orient	97147	97146
Initiatives Associées S.A.	97147	Sermelux S.A. Metal Service Luxembourg	
INODIS, société à responsabilité limitée		97147
.....	97148	Société de Financement des Risques Indus-	
International Finance & Real Estate (I.F.R.)		triels	97131
.....	97141	Sunrise Corporation S.A.	97106
Invaston S.A.-SPF	97131	Uni-Deff Sicav	97107
Jet Company S.A.	97151	United Industrial Associates Holding S.A.	
JFK Real Estate S.A.	97150	97106
Koma Services Corporation	97131	Value S.A.	97122
Koma Services Corporation	97132	Vanemo S.A.	97108
Korea Property Company Sà r.l.	97152	Van Nuenen Management Services	97136
La Flandre de Participation S.A.	97152	Van Nuenen Management Services	97138
Linisi s.à r.l.	97151	Wallberg - Portfolio	97130
Lippe Holding S.A.	97130	WM Group S.A.	97151
MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l.	97151	Würfel Transport Luxembourg GmbH	97149

Poirel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 106.217.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra, le mardi 9 septembre 2008 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008103538/29/18.

Sunrise Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 38.410.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 8 septembre 2008 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008103543/29/16.

Coprez Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 131.698.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 8 septembre 2008 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008103557/795/15.

United Industrial Associates Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 9.695.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 septembre 2008 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008103565/795/15.

Uni-Deff Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 101.554.

Par le présent avis, il est notifié aux actionnaires qu'une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(l'"Assemblée") de UNI-DEFF Sicav (la "Sicav") se tiendra dans les locaux de BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg, situés 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, le mardi 2 septembre 2008 à 11.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'adresse du siège social de la Sicav.
2. Modification du nombre minimum d'Administrateurs de la SICAV passant de 4 à 3, suite à la démission de Mme Isabelle Borello. Acter la démission de Mme Borello et le fait qu'elle ne sera pas remplacée au sein du Conseil d'Administration. Donner quitus à Mme Borello pour l'accomplissement de son mandat d'Administrateur.
3. Modification au sein de l'article 7 des statuts de la Sicav " Emission des Actions " du paragraphe relatif à la date valeur de paiement des actions, qui sera désormais lu comme suit:
"Dès réception de la souscription et du paiement du prix d'émission, les actions sont attribuées. La date valeur de paiement du montant souscrit est indiquée dans le prospectus d'émission des actions de la Société. L'investisseur est investi des droits attachés aux actions immédiatement après la réception de la souscription et du paiement."
4. Modification au sein de l'article 10 des statuts de la Sicav "Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions" du paragraphe v), qui sera désormais lu comme suit:
"v) les parts d'OPC sont évaluées sur base de la dernière valeur nette d'inventaire disponible. A défaut, elles le seront sur base des cours publiés le dernier jour ouvrable du mois précédent le jour d'évaluation".
5. Corrections de forme et d'erreurs matérielles figurant au sein des statuts.
6. Divers.

L'Assemblée délibérera valablement si la moitié au moins du capital est présente ou représentée et si les résolutions sur les points portés à l'ordre du jour réunissent les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer 5 (cinq) jours ouvrés bancaires avant l'Assemblée, leurs titres aux guichets de BNP Paribas Luxembourg S.A., 10A, boulevard Royal, Luxembourg.

Tout actionnaire au porteur a la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Sicav. Les procurations, dûment complétées, doivent être retournées au plus tard le jour ouvrable bancaire précédant la date de la tenue de l'Assemblée par télécopie au (00 352 26 96 97 30) puis par courrier à l'attention de Mme Aline Biej, BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg, 33, rue de Gasperich, Howald-Hesperange, L-2085 Luxembourg.

Le texte complet comprenant les modifications des statuts est disponible au siège social de la Sicav.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008097991/755/39.

Cirrus Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 88.641.

The shareholders are convened to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *2nd September 2008* at 19.00 p.m. at Regents house, 24-25, Nutford Place, London W1H 5YN, to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Discussion over the activity for 2008;
2. Redemption from Cirrus Multi Market Fund and allocation of the proceeds;
3. Present status of the UK Company;
4. Re-engineering of the assets, structure of the Group and Going forward issue (article 100);
5. Share acquisition proposals;
6. Review of the shareholding and new organisation of the Board;
7. Other issues.

Each shareholder will present his bearer shares certificates or a shares certificate and can be represented by a proxy if something crops up.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008099035/780/21.

Vanemo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 61.168.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, *1^{er} septembre 2008* à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008099092/29/16.

Altis Assurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 84.981.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *30 août 2008* à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
2. Lecture et approbation du Bilan et Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2007
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Elections statutaires éventuelles
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008100839/2319/17.

OLB VV-Optimum, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des OLB VV-Optimum, wurde beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, Juli 2008.

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008094070/755/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09144. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Cube Four S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.595.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifteenth day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) NATIXIS ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURE LUXEMBOURG S.A., in abridged form NEIL, a limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Mrs Frédérique Lefèvre, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

2) CUBE INFRASTRUCTURE FUND, an investment company with variable share capital incorporated as a public limited company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

here represented by Mrs Frédérique Lefèvre, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of CUBE FOUR S.C.A. (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager (as defined in section C "Management" herein). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the Company is (i) the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, (ii) acquisition by purchase, subscription or in any other manner, (iii) the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and (iv) the administration, control and development of its portfolio, in each case in the infrastructure market.

The Company may further (i) acquire and sell real estate and/or (ii) guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company and/or (iii) borrow, receive loans, guarantee or otherwise be assisted by companies forming part of the same group of companies as the Company or by third parties.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 5. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company has a subscribed share capital of thirty one thousand and four euro (EUR 31,004.-) divided into seven thousand seven hundred and fifty (7,750) Ordinary Shares and one (1) Management Share without nominal value. The Management Share shall be held by NATIXIS ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURE LUXEMBOURG S.A., in abridged form NEIL as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

The authorised capital is fixed at two hundred and fifty million euros (250,000,000.-) divided into sixty two million four hundred ninety nine thousand nine hundred and ninety nine shares (62,499,999.-) Ordinary Shares and one (1) Management Share without nominal value. During the period of five (5) years from the date of the publication of these articles of association, the Manager be and is hereby authorized to issue shares and to grant options to subscribe for Ordinary Shares within the limit of the authorized capital, reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the Ordinary Shares issued.

Art. 7. All shares of the Company shall be issued in registered form and shall be denominated in euros.

A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated for such purpose by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, its residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by it.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences its right of ownership of such registered shares.

Any share certificates shall be signed by the Manager.

The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) shall appoint one single attorney to represent them with regard to the Company. The failure to appoint such attorney shall lead to a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 8. The Management Share held by the Manager may only be transferred to a successor or additional manager, with unlimited liability.

The Ordinary Shares may be freely transferred, either free of charge or against consideration, between the shareholders. The transfer of Ordinary Shares, free of charge or against consideration, to a non-shareholder is subject to prior approval of the Manager. This restriction also applies to mergers, divisions, winding-up, transfer of assets or any similar or equivalent procedures.

C. Management

Art. 9. The Company shall be managed by NEIL, prenamed (herein referred to as the "Manager").

The Manager may be removed without its consent, by the unanimous consent of all the other shareholders, and shall thereby cease to be the unlimited shareholder of the Company, if the Manager:

(i) has committed a material breach of its duties in its capacity as Manager and/or committed a gross negligence or wilful misconduct in performing its obligations in such capacity; and it has failed to make good such breach within ninety (90) days of receipt of notice thereof; or

(ii) has become insolvent or unable to pay its debts as they fall due; or

(iii) has gone into liquidation whether voluntarily or compulsorily (except a voluntary liquidation upon terms previously approved in writing by the Company); or

(iv) has had a receiver appointed over all or part of its assets or has received notice of any proceedings or proposed proceedings for winding-up; or

(v) has become involved in a process of transfer of its activity/ies into another legal entity that is not an Affiliate of NATIXIS.

Clauses (ii), (iii) and (iv) above shall not apply if the insolvency, liquidation or receivership of the Manager results from the non-payment of sums due to the Manager by the Company, any other société en commandite par actions owned by Cube Infrastructure.

The terms "material breach", "gross negligence" and "wilful misconduct" shall be interpreted in accordance with Luxembourg laws and case law.

The Manager may also be removed with a twelve (12) month prior notice and without its consent, by unanimous decision of all the other shareholders, if it ceases to be the "A" Shareholder of Cube Infrastructure. In such a case, the Manager shall be indemnified in accordance with the investment management agreement between the Manager and Cube Infrastructure.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the supervisory board of the Company (the "Supervisory Board") as provided for in Article 12 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of its appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated. Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 10. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

The Manager's powers shall include, but shall not be limited to, the following matters:

- (i) preparing the business plan and budgets;
- (ii) proposing the Company's policy of indebtedness;
- (iii) identifying, evaluating, negotiating and structuring opportunities for investments and divestments;
- (iv) reviewing, monitoring, supervising and evaluating all investments;
- (v) managing the flow of funds of the Company;
- (vi) hiring staff;
- (vii) proposing to the general meeting of shareholders any share capital increase;
- (viii) proposing to the general meeting of shareholders any decrease of the share capital;
- (ix) making appointments to management bodies within the target entities in which the Company invests;
- (x) causing to be kept on behalf of the Company at a place that is mutually agreed between the Company, Cube Infrastructure and the depositary bank of Cube Infrastructure and in compliance with rules applicable to Luxembourg undertakings for collective investment, such books, records and statements which are reasonably necessary or appropriate to give a complete record of all transactions carried out on behalf of the Company.

The Manager shall at all times exercise its powers within the limits of the thresholds and leverage and investment regulations applicable within the Company from time to time.

All powers not expressly reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Art. 11. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

Art. 12. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by the Supervisory Board, comprising at least three members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of association, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one (1) year. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication another member as its proxy. A member may represent several other members.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two (2) members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

D. Decisions of the shareholders

Art. 14. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

In particular, the general meeting of shareholders shall approve:

- share capital increases and reductions, as proposed by the Manager;
- the dividend distribution policy, as proposed by the Manager;
- the amendment of the articles of association of the Company (in accordance with article 17 hereof);
- the merger or dissolution-liquidation of the Company.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

The requirements for participation, the quorum and the majority at each general meeting are those laid down in articles 67 and 67-1 of the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto, as such requirements are outlined below. Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented and the consent of the Manager.

The annual general meeting shall be held on the fourth Thursday of the month of April at 3 PM at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 15. The Company's fiscal year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed share capital.

Out of the amounts available for distribution, the holder of the Management Share shall be entitled to receive the following preferential dividend:

With respect to the IPO of CUBE Europe:

Such preferential dividend shall be declared by the Company on or about six weeks after CUBE Europe's IPO date and paid in cash to NEIL within six months following CUBE Europe's IPO date.

Provided that the Company has sufficient Available Cash, and that the amount to be paid as preferential dividend constitutes an Allowable Dividend, its amount will be equal to:

$$PD(IPO) \times NAV(Company) / NAV(IPO)$$

Where:

1. NAV(Company) means the total non consolidated assets minus the total non consolidated debt of the Company,
2. NAV(IPO)" means CUBE Europe's Net Asset Value on CUBE Europe's IPO date,
3. $PD(IPO) = 20 \% \times [1 + (TR(IPO) - SP(subscription))/SP(subscription) - (1 + 6\%) N] \times MC(IPO)$,

TR(IPO) means the total return per CUBE Europe share to its shareholders upon the IPO of CUBE Europe,

SP(subscription) means the average price at which the shares of CUBE Europe were issued to, and paid up by, its shareholders on or before the IPO date,

N means the number of calendar days between CUBE Europe's Weighted Average Investment Share Subscription Date and CUBE Europe's IPO date, divided by 365,

MC(IPO) means TR(IPO) times the total number of issued shares of CUBE Europe (except treasury shares) at market close on the 20th Business Day following CUBE Europe's IPO date.

If the Company does not have sufficient Available Cash or if the amount to be paid as preferential dividend does not constitute an Allowable Dividend, the payment to be made by the Company as preferential dividend shall be reduced accordingly. In such a case, the balance of the payment due to NEIL as performance fee (PD(sicav)) will be paid by CUBE INFRASTRUCTURE Fund.

No preferential dividend will be declared and paid by the Company to NEIL if PD(IPO) is equal to zero or negative.

To the Financial Years after the IPO of CUBE Europe:

As from CUBE Europe's IPO date, the Company will, upon approval of its audited annual accounts, calculate, declare and pay an annual preferential dividend attributable to NEIL in its capacity as holder of Management Share, equal to:

$PD(i) \times NAV(\text{company}) / NAV(i)$

Where:

1. NAV(Company) means the total non consolidated assets minus the total non consolidated debt of the Company

2. NAV(i) means CUBE Europe's Net Asset Value on the last day of the financial year (i)

3. $PD(i) = 20\% \times [1 + (TR(i) - SP(\text{subscription}))/SP(\text{subscription}) - (1 + 6\%) M] \times MC(i) - SPD(i-1)$,

TR(i) means the total return per CUBE Europe share to its shareholders upon the last day of Financial Year(i),

M means the number of calendar days between CUBE Europe's Weighted Average Investment Share Subscription Date and the last day of Financial Year(i), divided by 365,

MC(i) means TR(i) times the total number of shares of CUBE Europe (except treasury shares) at market close on the 20th Business Day following the last day of Financial Year (i),

SPD(i-1) means the sum of all preferential dividends paid by CUBE Europe or any of its Luxembourg Wholly Owned Subsidiaries to NEIL with respect to the Financial Years prior to Financial Year(i),

If the Company does not have sufficient Available Cash or if the amount to be paid as preferential dividend does not constitute an Allowable Dividend, the payment to be made by the Company as preferential dividend shall be reduced accordingly. In such a case, the balance of the payment due to NEIL as performance fee (PD(sicav)) will be paid by CUBE INFRASTRUCTURE Fund.

No preferential dividend will be declared and paid by the Company to NEIL if PD(i) is equal to zero or negative.

The preferential dividend will be payable in cash in three equal annual instalments:

1. The first instalment will be payable as soon as the preferential dividend will have been declared by the Company.
2. The second instalments will be payable on the last Business Day of the following year provided that the preferential dividend due for such year is greater or equal to zero.
3. The third instalment will be payable on the last business day of the second following year provided that the preferential dividend due for such year is greater or equal to zero.

The second and/or third instalments will otherwise not be paid and will be forfeited; and the corresponding preferential dividends will be kept by the Company.

The Company will support any cost or withholding tax that may become payable in connection with the payments to be made by it to NEIL, entitled to receive the full amount due to it without any deduction whatsoever.

The preferential dividend will also be payable to NEIL each year -and upon the early winding up of CUBE Europe - in accordance with the principles described above in the event that:

- 70% of CUBE Europe's Commitments have been invested by CUBE Europe, and
- NEIL has determined in its sole discretion and informed the board of directors of CUBE INFRASTRUCTURE Fund in writing that the situation of CUBE Europe in light of its current pipeline of investment opportunities and the general market conditions is conducive to a public listing of the Shares of CUBE Europe, and
- the public listing of the Shares of CUBE Europe did not take place before the 5th anniversary of CUBE Europe's last Closing Date.

F. Amendments to the articles of association

Art. 17. Subject to the approval of the Manager, these articles of association may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the following quorum and majority requirements provided for by article 67-1 the law of 10 August 1915 on commercial companies (as such requirements are outlined below), save provisions of the articles of association to the contrary.

Unless otherwise provided herein, an extraordinary general meeting may amend any provisions of the articles. The general meeting shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the objects

or the form of the company. If the quorum requirement is not satisfied, a second meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented.

At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes cast by the shareholders present or represented with the consent of the Manager. However, the nationality of the company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Manager, shareholders and bondholders.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Save specific quorum and majority requirements provided by law in particular cases, the Company shall be put into liquidation by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in article 17 hereof.

H. Definitions

Art. 19. Whenever used in these articles of association, unless there is something inconsistent in the subject matter or context, defined terms shall have the following meanings:

- **Affiliate** means in respect of any person:

(a) any entity which controls (the Controlling Entity) or, any entity which is controlled by (the Controlled Entity) that person:

- either through the direct or indirect ownership of the majority of the voting rights at the general assembly,
- or through the effective exercise of management power within the management structure of the Controlled Entity,
- or through the exercise of a significant influence over the Controlled Entity and ownership of at least 20% of the share capital of the Controlled Entity,

including jointly with other persons through specific agreements; and

(b) any other person having the same Controlling Entity.

- **Allowable Dividend** means the maximum dividend which the Company is legally authorized to declare with respect to the IPO of CUBE Europe;

- **Available Cash** means cash and marketable securities owned by the Company on the declaration date of the preferential dividend;

- **Company** means CUBE FOUR SCA

- **CUBE Europe** means the Sub-Fund CUBE Europe of CUBE INFRASTRUCTURE;

- **CUBE INFRASTRUCTURE** means the Luxembourg Société d'Investment à Capital Variable registered with the Luxembourg Registre du Commerce et des Sociétés under n o B124.234;

- **Financial Year** means the financial year of the Company which is from January 1 to December 31

- **Luxembourg Wholly Owned Subsidiary(ies)** means the one or several wholly owned subsidiary(ies) incorporated in Luxembourg in the form of a société en commandite par actions, or any other form of entity, through which CUBE INFRASTRUCTURE may hold its investments for each Sub-Fund

- **Management Share** means the one share held by NEIL

- **Manager** means NEIL

- **Ordinary Shares** means ordinary shares issued by the Company

- **Sub-Fund** means a specific category or categories of shares corresponding to a distinct part or "sub-fund" of the net assets of Cube Infrastructure

- **Supervisory Board** means the supervisory board of the Company

Subscription and payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscribers	Number of subscribed shares
1.- NATIXIS ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURE LUXEMBOURG S.A., pre-named	1 Management Share and 1 Ordinary Share
2.- CUBE INFRASTRUCTURE FUND, pre-named	7,749 Ordinary Shares

The seven thousand seven hundred and fifty one (7,751) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty one thousand and four euros (EUR 31,004.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

- 1) The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2008.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2009.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

The undersigned has also drawn to the attention of the person appearing to article 104 of the law of 10th August 1915.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand three hundred euros (EUR 2,300.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have resolved that:

I. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period ending at the annual general meeting approving the accounts as of December 31, 2008:

1. Mr. Alain Devresse, born in Dinant, Belgium, on 1 February 1966, residing at 31, rue des Ecoles, F-54430 Réhon, France; and
2. Mr. Renaud de Matharel, born in Paris, France, on 2 August 1962, residing at 37, rue du Faubourg Poissonnière, F-75009 Paris, France; and
3. Mr. Robert Tellez, born in Santiago, Chile, on 27 February 1958, residing at 21, rue Nollet, F-75017 Paris, France.

II. The registered office of the Company shall be at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

1) NATIXIS ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURE LUXEMBOURG S.A., en abrégé NEIL, société anonyme, constituée et existant selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

représentée aux présentes par Madame Frédérique LEFEVRE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) CUBE INFRASTRUCTURE FUND, société d'investissement à capital variable constituée sous la forme d'une société anonyme, constituée et existant selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

représentée aux présentes par Madame Frédérique LEFEVRE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être déposées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties se présentant, agissant en leurs qualités susvisées, ont demandé au notaire soussigné de promulguer l'acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent constituée entre elles et les statuts de celle-ci qui sont les suivants:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Par le présent acte, il est créé entre les souscripteurs, et tous ceux qui peuvent devenir propriétaires des actions émises à l'avenir, une société en commandite par actions sous la dénomination de CUBE FOUR S.C.A. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, de même que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège social de la Société est situé à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg). Sur décision du Gérant (comme défini à l'article C "Direction" des présentes), des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être créés dans le Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger. Le siège social peut être transféré dans la même ville sur simple résolution du Gérant.

Si le Gérant estime que des événements extraordinaires de nature politique ou militaire, susceptibles de compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la facilité des communications entre ce siège et des personnes à l'étranger, sont survenus ou sont imminents, il peut transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet (i) la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, (iii) le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes et (iv) l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille, dans chaque cas sur le marché des infrastructures.

La Société peut en outre (i) acquérir et vendre des biens immobiliers et/ou (ii) garantir, consentir des prêts ou aider de toute autre façon les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société et/ou (iii) emprunter, recevoir des prêts, garanties et la Société peut être autrement assistée par des sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société ou par des tierces parties.

La Société peut également exercer des activités commerciales, industrielles ou financières qu'elle estime utile à l'accomplissement de ces objets.

Art. 5. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être compensées par les actifs de la Société. Les détenteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de toute manière ou en toute qualité autrement qu'en exerçant leurs droits en qualité d'actionnaires aux assemblées générales et ne seront responsables que dans la limite de leurs apports à la Société.

B. Capital social - Actions

Art. 6. Le capital souscrit de la Société s'élève à trente et un mille quatre euros (31.004,- EUR) divisé en sept mille sept cent cinquante (7.750) Actions Ordinaires et une (1) Action de Direction sans valeur nominale. L'Action de Direction est détenue par NATIXIS ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURE LUXEMBOURG S.A., en abrégé NEIL, en qualité d'actionnaire commandité.

Le capital social autorisé est fixé à deux cent cinquante millions d'euros (250.000.000,- EUR) divisé en soixante deux millions quatre cent quatre vingt dix mille quatre cent quatre vingt dix neuf (62.499.499) Actions Ordinaires et une (1) Action de Direction sans valeur nominale. Pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents statuts, le Gérant sera et est par les présentes autorisé à émettre des actions et à accorder des options de souscription d'Actions Ordinaires dans la limite du capital autorisé, en réservant pour les actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des Actions Ordinaires émises.

Art. 7. Toutes les actions de la Société sont émises sous forme nominative et libellées en euros.

La Société ou une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société tiendra un registre des actions nominatives et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu indiqué à la Société et le nombre d'actions qu'il détient.

L'inscription du nom de l'actionnaire sur le registre des actions nominatives atteste de son droit de propriété sur les actions nominatives.

Les certificats d'actions seront signés par le Gérant.

Le Gérant peut accepter et inscrire une cession sur le registre des actions nominatives sur la base de documents appropriés enregistrant la cession entre le cédant et le cessionnaire.

Les actionnaires fourniront une adresse à la Société à laquelle les avis de convocation et annonces peuvent être envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse inscrite sur le registre des actionnaires par notification écrite adressée à la Société.

La Société reconnaît uniquement un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou si la propriété des actions est contestée, toutes les personnes revendiquant un droit sur ces actions doivent désigner un seul mandataire pour les représenter à l'égard de la Société. Le manquement à désigner un mandataire entraînera la suspension de tous les droits attachés à ces actions.

Art. 8. L'Action de Direction détenue par le Gérant peut uniquement être transférée à un gérant successeur ou supplémentaire, indéfiniment responsable.

Les Actions Ordinaires sont librement cessibles, à titre gratuit ou onéreux, entre les actionnaires. La cession des Actions Ordinaires, à titre gratuit ou onéreux, à une personne non actionnaire est soumise à l'approbation préalable du Gérant. Cette restriction s'applique également aux fusions, divisions, à la dissolution, aux cessions d'actifs ou à toutes procédures similaires ou équivalentes.

C. Direction

Art. 9. La Société sera dirigée par NEIL, dénommée ci-dessus (ci-après désignée le "Gérant").

Le Gérant peut être révoqué sans son accord, sur accord unanime de tous les autres actionnaires et cessera de ce fait d'être l'actionnaire commandité de la Société, si le Gérant:

(i) a commis une violation grave de ses obligations en sa qualité de Gérant et/ou une faute lourde ou délibérée dans l'exécution de ses obligations en cette qualité et n'y a pas remédié dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la réception d'une notification à cet égard; ou

(ii) est en cessation de paiement ou incapable de régler son passif exigible; ou

(iii) fait l'objet d'une liquidation, volontaire ou forcée (sauf cas d'une liquidation volontaire selon des conditions précédemment approuvées par écrit par la Société); ou

(iv) voit tout ou partie de ses actifs placés sous le contrôle d'un administrateur judiciaire ou a reçu une notification d'une procédure ou d'un projet de procédure en vue de sa liquidation; ou

(v) participe à un processus de cession de son ou de ses activités à une autre personne morale qui n'est pas un Affilié de NATIXIS.

Les alinéas (ii), (iii) et (iv) ci-dessus ne s'appliqueront pas si la cessation de paiement, la liquidation ou la mise en règlement judiciaire du Gérant résulte du non paiement de sommes dues à ce dernier par la Société, une autre société en commandite par actions détenue par Cube Infrastructure.

Les termes "violation grave", "faute lourde" et "faute délibérée" seront interprétés conformément aux lois et à la jurisprudence luxembourgeoises.

Le Gérant peut également être révoqué sur notification moyennant un préavis de douze (12) mois et sans son accord, par une décision unanime de toutes les autres actionnaires, s'il cesse d'être l'Actionnaire "A" de Cube Infrastructure. Dans ce cas, le Gérant sera indemnisé conformément à la convention de gestion conclue entre ce dernier et Cube Infrastructure.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en qualité de gérant de la Société, celle-ci ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, sous réserve que le conseil de surveillance de la Société (le "Conseil de Surveillance"), comme stipulé à l'article 12 des présentes, désigne un administrateur, qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire, afin d'accomplir des actes urgents ou de simple administration, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue, assemblée que cet administrateur convoquera dans les quinze jours de sa désignation. A cette assemblée générale, les actionnaires pourront désigner un gérant successeur, conformément aux obligations de quorum et de majorité pour la modification des statuts. A défaut de cette désignation, la Société sera dissoute et liquidée. Cette désignation d'un gérant successeur n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 10. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition dans le cadre de l'objet de la Société.

Les pouvoirs du Gérant incluent, notamment, ce qui suit:

(xi) préparer le plan d'entreprise et les budgets;

(xii) proposer la politique d'endettement de la Société;

(xiii) identifier, évaluer, négocier et structurer les opportunités d'investissements et de cessions;

(xiv) examiner, contrôler, superviser et évaluer tous les investissements;

(xv) gérer le flux des fonds de la Société;

(xvi) engager du personnel;

(xvii) proposer toute augmentation du capital social à l'assemblée générale des actionnaires;

(xviii) proposer toute diminution du capital social à l'assemblée générale des actionnaires;

(xix) procéder aux désignations au sein des organes de direction dans les entités cibles dans lesquelles la Société investit;

(xx) faire conserver pour le compte de la Société dans un lieu mutuellement convenu entre la Société, Cube Infrastructure et la banque dépositaire de cette dernière et dans le respect des règles applicables aux organismes de placement collectif du Luxembourg, les livres, registres et états raisonnablement nécessaires ou appropriés pour refléter complètement les transactions réalisées pour le compte de la Société.

Le Gérant exercera à tout moment ses pouvoirs dans les limites des seuils et des réglementations d'endettement et d'investissement applicables au sein de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont conférés au Gérant.

Art. 11. A l'égard des tiers, la Société est valablement liée par la signature du Gérant représenté par les représentants dûment désignés ou par ou les signatures d'une autre ou d'autres personnes auxquelles un pouvoir a été délégué par le Gérant.

Art. 12. Les affaires de la Société et sa situation financière, y compris, notamment, ses livres et comptes, seront supervisées par le Conseil de Surveillance, composé d'au moins trois membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur les questions que ce dernier détermine et peut autoriser tous actes du Gérant qui peuvent dépasser les pouvoirs de celui-ci en vertu de la loi ou d'une réglementation ou au titre des présents statuts.

Le Conseil de Surveillance est élu par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée d'un (1) an. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire l'un de ses membres en qualité de président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Un avis de convocation écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera remis à tous les membres de ce dernier au minimum huit (8) jours avant la date fixée pour la tenue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence sera stipulée dans l'avis de convocation de la réunion. Il peut être renoncé à l'avis de convocation par accord écrit, par télégramme, télex, télécopie ou autres moyens de communication similaires. Un avis séparé ne sera pas requis pour les réunions tenues à une date et au lieu fixés dans une résolution adoptée par le Conseil de Surveillance.

Tout membre peut agir à une réunion en désignant par écrit, télégramme, télex, télécopie ou autres moyens de communication similaires, un autre membre en tant que son mandataire. Un membre peut représenter plusieurs autres membres.

Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer ou agir que si au moins la majorité des membres sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Des copies d'extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront valablement signées par le président de la réunion ou deux (2) membres.

Les résolutions sont adoptées par un vote à la majorité des membres présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance auront le même effet que les résolutions votées lors des réunions de ce dernier; chaque membre approuvera ces résolutions par écrit, télégramme, télex, télécopies ou autres moyens de communication similaires. Cette approbation sera confirmée par écrit et tous les documents formeront le procès-verbal prouvant que cette résolution a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion de ce dernier par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

Art. 13. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou annulé par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs ou dirigeants de ce dernier ont un intérêt dans, ou sont un administrateur, associé, dirigeant ou salarié de cette autre société ou entreprise. Un administrateur ou dirigeant du Gérant qui occupe les fonctions d'administrateur, de dirigeant ou de salarié de toute société ou entreprise avec laquelle la Société passe un contrat ou exerce une activité ne sera pas, à raison de cette affiliation avec cette autre société ou entreprise, empêché d'être pris en compte et de voter ni de statuer sur toutes questions relatives à ce contrat ou cette autre activité.

D. Décisions des actionnaires

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires représentera tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs d'exécuter ou d'approuver les actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu que, sauf stipulation contraire des présentes, aucune résolution ne sera valablement adoptée si elle n'est pas approuvée par le Gérant.

En particulier, l'assemblée générale des actionnaires approuvera:

- les augmentations et diminutions de capital social proposées par le Gérant;
- la politique de distribution des dividendes proposée par le Gérant;
- la modification des Statuts de la Société (conformément à l'article 17 des présentes);
- la fusion ou la dissolution - liquidation de la Société.

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par le Gérant ou le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées en vertu d'un avis remis par le Gérant exposant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au minimum huit jours avant la tenue de l'assemblée à chaque actionnaire à son adresse inscrite dans le registre des actions nominatives.

Les obligations de participation, de quorum et de majorité à chaque assemblée générale sont celles précisées aux articles 67 et 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Sauf disposition contraire de la loi ou stipulation contraire des présentes, les résolutions de l'assemblée générale sont adoptées par un vote à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et l'accord du Gérant.

L'assemblée générale annuelle se tiendra le quatrième jeudi d'avril à 15 heures au siège social ou au lieu précisé dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées des actionnaires peuvent être tenues en des lieux et à des heures précisés dans l'avis de convocation de l'assemblée y afférent.

E. Exercice - Comptes annuels - Distribution des bénéfices

Art. 15. L'exercice de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et prend fin le 31 décembre.

Art. 16. Sur les bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale prescrite par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

Sur les montants disponibles pour distribution, le détenteur de l'Action de Direction sera en droit de recevoir le dividende préférentiel suivant:

Concernant l'Introduction en Bourse de CUBE Europe:

Un tel dividende préférentiel sera déclaré par la Société à la date de l'Introduction en Bourse ou approximativement six semaines plus tard et payés en espèces à NEIL dans les six mois qui suivent la date de l'Introduction en Bourse de CUBE Europe.

Sous réserve que la Société ait suffisamment de Liquidités Disponibles, et que le montant à payer comme dividende préférentiel constitue un Dividende Autorisé, le montant sera égal à:

$PD(\text{Introduction en Bourse}) \times NAV(\text{Company}) / NAV(\text{Introduction en Bourse})$

Où:

1. NAV(Company) désigne le total des actifs non consolidés moins le total de la dette non consolidée de la Société,
2. NAV(Introduction en Bourse) désigne la Valeur Nette d'Inventaire de CUBE Europe à la date de l'Introduction en Bourse de CUBE Europe
3. $PD(\text{Introduction en Bourse}) = 20\% \times [1 + (TR(\text{Introduction en Bourse}) - SP(\text{subscription}))/SP(\text{subscription}) - (1 + 6\%) N] \times MC(\text{Introduction en Bourse})$,

TR(Introduction en Bourse) désigne la rentabilité totale par action de CUBE Europe à ses actionnaires au moment de l'Introduction en Bourse de CUBE Europe,

SP(Introduction en Bourse) désigne le prix moyen auquel les actions de CUBE Europe ont été émises aux, et payées par, ses actionnaires à la date de l'Introduction en Bourse ou auparavant.

N désigne le nombre de jours calendaires entre la Date Moyenne Pondérée de Souscription d'Action de CUBE Europe et la date d'Introduction en Bourse de CUBE Europe, divisé par 365,

MC(Introduction en Bourse) désigne TR(Introduction en Bourse) multiplié par le nombre d'actions de CUBE Europe émises (hors actions auto-détenues) à la clôture de marché au 20^{ème} Jour Ouvré après la date d'Introduction en Bourse de CUBE Europe

Si la Société n'a pas suffisamment de Liquidités Disponibles ou si le montant à payer en dividende préférentiel ne constitue pas un Dividende Autorisé, le paiement à faire à la Société en dividendes préférentiels devra être réduit en conséquence. Dans ce cas, le montant restant dû à NEIL en commission de performance (PD(sicav)) sera payé par CUBE INFRASTRUCTURE Fund.

Aucun dividende préférentiel ne sera déclaré ou payé par la Société à NEIL si PD(i) est égal à zéro ou négatif.

Pour les Exercices suivant l'Introduction en Bourse de CUBE Europe

A partir de la date d'Introduction en Bourse de CUBE Europe, la Société, après approbation de ses comptes annuels audités, calculera, déclarera et paiera un dividende préférentiel annuel à NEIL en sa qualité de titulaire de l'Action de Direction, égal à:

$PD(i) \times NAV(\text{company}) / NAV(i)$

Où:

4. NAV(Company) désigne le total des actifs non consolidés moins le total de la dette non consolidée de la Société
5. NAV(i) désigne la Valeur Nette d'Inventaire de CUBE Europe au dernier jours de l'Exercice (i)
6. $PD(i) = 20\% \times [1 + (TR(i) - SP(\text{subscription}))/SP(\text{subscription}) - (1 + 6\%) M] \times MC(i) - SPD(i-1)$,

TR(i) désigne la rentabilité totale par action de CUBE Europe à ses actionnaires au dernier jour de l'Exercice (i),

M désigne le nombre de jours calendaires entre la Date Moyenne Pondérée de Souscription d'Action de CUBE Europe et le dernier jour de l'Exercice (i), divisé par 365,

MC(i) désigne TR(i) multiplié par le nombre d'actions de CUBE Europe (hors actions auto-détenues) à la clôture de marché au 20^{ème} Jour Ouvré après le dernier jour de l'Exercice(i),

SPD(i-1) désigne la somme de tous les dividendes préférentiels payés par CUBE Europe, ou n'importe laquelle de ses Filiales Luxembourgeoises Détenues à 100%, à NEIL en ce qui concerne les années financières précédant l'Exercice(i),

Si la Société n'a pas suffisamment de Liquidités Disponibles ou si le montant à payer en dividende préférentiel ne constitue pas un Dividende Autorisé, le paiement à faire à la Société en dividendes préférentiels devra être réduit en conséquence. Dans ce cas, le montant restant dû à NEIL en commission de performance (PD(sicav)) devra être payé par CUBE INFRASTRUCTURE Fund.

Aucun dividende préférentiel ne serait déclaré ou payé par la Société à NEIL si PD(i) est égal à zéro ou négatif.

Le dividende préférentiel sera payable en Liquidités Disponibles en trois versements annuels:

4. Le premier versement sera payable dès que le dividende préférentiel aura été déclaré par la Société.

5. Le deuxième versement sera payable au dernier Jour Ouvré de l'année suivante sous réserve que le dividende préférentiel dû pour une telle année soit supérieur ou égal à zéro.

6. Le troisième versement sera payable au dernier Jour Ouvré de la deuxième année suivante sous réserve que le dividende préférentiel dû pour une telle année soit supérieur ou égal à zéro.

Dans le cas contraire, le deuxième et/ou troisième versement ne sera pas payé ou sera annulé; et le dividende préférentiel correspondant sera gardé par la Société.

La Société supportera tous coûts de retenue à la source qui deviendrait payable en relation avec les paiements devant être faits à NEIL, qui a le droit de recevoir le montant total qu'il lui est dû sans aucune déduction quelle qu'elle soit.

Le dividende préférentiel sera également payable à NEIL chaque année - et lors de la dissolution anticipée de CUBE Europe - en accord avec les principes décrits ci-dessus, dans la situation où:

- 70% des Engagements de CUBE Europe ont été investis par CUBE Europe, et
- NEIL a déterminé à son unique discrétion et a informé le conseil d'administration de CUBE INFRASTRUCTURE Fund par écrit que la situation de CUBE Europe, au vu des sources actuelles d'opportunités d'investissements et des conditions générales du marché, est de nature à favoriser une cotation publique des actions de CUBE Europe, et
- la cotation publique des actions de CUBE Europe n'a pas eu lieu avant le cinquième anniversaire de la dernière Date de Closing de CUBE Europe.

F. Modifications des statuts

Art. 17. Sous réserve de l'approbation du Gérant, les présents statuts peuvent être modifiés à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, sous réserve des obligations de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telles que ces obligations sont précisées ci-dessous), sauf stipulations contraires des présents statuts.

Sauf stipulation contraire des présentes, une assemblée générale extraordinaire peut modifier les stipulations des statuts. L'assemblée générale ne pourra valablement délibérer que si au minimum la moitié (1/2) du capital est représentée et si l'ordre du jour indique les modifications proposées aux statuts et, s'il y a lieu, le texte des modifications relatives à l'objet ou à la forme de la Société. Si l'obligation de quorum n'est pas satisfaite, une deuxième assemblée peut être convoquée au moyen d'avis de convocation publiés deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle minimum et quinze (15) jours avant la tenue de l'assemblée, au Mémorial et dans deux journaux du Luxembourg. Ces avis de convocation reproduiront l'ordre du jour et indiqueront la date et le résultat de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée délibérera valablement quelle que soit la part de capital représentée.

Aux deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, doivent être approuvées par une majorité d'au moins deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés, avec l'accord du Gérant. Toutefois, la nationalité de la Société peut être changée et les engagements de ses actionnaires peuvent être augmentés uniquement sur accord unanime du Gérant, des actionnaires et des obligataires.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) désignés par l'assemblée générale des actionnaires procédant à cette dissolution et qui fixera leurs pouvoirs et leur rémunération.

A l'exception des obligations spécifiques de quorum et de majorité prévues par la loi dans des cas particuliers, la Société sera mise en liquidation par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires sous réserve des obligations de quorum et de majorité visées à l'article 17 des présentes.

H. Définitions

Art. 19. Chaque fois qu'ils sont utilisés dans les présents statuts, sauf incompatibilité due à l'objet ou au contexte, les termes définis ont les significations suivantes:

- **Action de Direction** désigne l'action détenue par NEIL
- **Actions Ordinaires** désigne les actions ordinaires émises par la Société
- **Affilié** désigne par rapport à une personne:
 - a. toute entité qui contrôle (l'Entité de Contrôle) ou est contrôlée (l'Entité Contrôlée) par cette personne:
 1. soit par la détention directe ou indirecte, d'une majorité des droits de vote au sein de l'assemblée générale,
 2. soit par l'exercice effectif d'un pouvoir de direction au sein des organes dirigeants de l'Entité Contrôlée,
 3. soit par l'exercice d'une influence notable sur l'Entité Contrôlée et la détention d'au moins 20% du capital social de l'Entité Contrôlée, éventuellement de manière conjointe par suite d'un accord spécifique conclu avec d'autres personnes; et
 - b. toute autre personne ayant la même Entité de Contrôle.
- **Compartiment** désigne une ou des catégories spéciales d'actions correspondant à une part distincte ou "compartiment" des actifs nets de Cube Infrastructure
- **Conseil de Surveillance** désigne le conseil de surveillance de la Société

- **CUBE Europe** désigne le Compartiment CUBE Europe de CUBE INFRASTRUCTURE;
- **CUBE INFRASTRUCTURE** désigne la Société d'Investment à Capital Variable luxembourgeoise enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B124.234;
- **Dividende Autorisé** désigne le dividende maximum que la Société est légalement autorisée à déclarer en relation avec l'offre publique initiale de CUBE Europe;
- **Exercice** désigne l'exercice de la Société commençant le 1^{er} janvier et prenant fin le 31 décembre.
- **Filiale(s) Luxembourgeoise(s) Détenue(s) à 100%** désigne une ou plusieurs société(s) entièrement détenue(s) constituée(s) sous forme de société en commandite par actions, ou toute autre forme sociale, à travers de laquelle CUBE INFRASTRUCTURE peut détenir ses investissements pour le compte de chaque Compartiment;"
- **Gérant** désigne NEIL
- **Liquidités Disponibles** désigne les liquidités et les valeurs négociables détenues par la Société au jour de la déclaration du dividende préférentiel;
- **Société** désigne CUBE FOUR SCA

Souscription et paiement

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom des souscripteurs	Nombre d'actions souscrites
1.- NATIXIS ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURE LUXEMBOURG S.A., désignée précédemment	1 action de Direction et 1 action Ordinaire
2.- CUBE INFRASTRUCTURE FUND, désignée précédemment . . .	7.749 actions Ordinaires

Les sept mille sept cent cinquante et une (7.751) actions ainsi souscrites sont intégralement libérées en numéraire de sorte que le montant de trente et un mille quatre euros (31.004,- EUR) est désormais disponible à la Société, comme justifié par le notaire soussigné.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice commencera à la date de constitution de la Société et sera clos le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2009.

Frais

Les frais, coûts, commissions et charges sous quelque forme que ce soit seront à la charge de la Société en conséquence de sa constitution et sont estimés à environ deux mille trois cents euros (2.300,- EUR).

Déclarations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été observées.

Le notaire soussigné a également attiré l'attention de la comparante à l'article 104 de la loi du 10 août 1915.

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires ont adopté les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont désignées en qualité de membres du Conseil de Surveillance pour une durée prenant fin à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2008:

1. M. Alain Devresse, né le 1^{er} février 1966 à Dinant, Belgique, demeurant 31, rue des Ecoles, F-54430 Réhon, France; et
2. M. Renaud de Matharel, né le 2 août 1962 à Paris, France, demeurant 37, rue du Faubourg Poissonnière, F-75009 Paris, France; et
3. M. Robert Tellez, né le 27 février 1958 à Santiago, Chili, demeurant 21, rue Nollet, F-75017 Paris, France.

II. Le siège social de la Société sera situé au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, indique que, sur demande des comparantes susnommées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite de l'acte aux personnes comparantes, que le notaire connaît par leur nom, prénom, état civil et résidence, les personnes susnommées ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. LEFÈVRE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2008, Relation: LAC/2008/29653. — Reçu cent cinquante-cinq euros deux cents (0,50% = 155,02 EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008096355/242/718.

(080113886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Value S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.019.

PROGETTO DI FUSIONE PER INCORPORAZIONE DI "VALUE S.A." IN "GDA GROUP S.P.A."

- l'organo amministrativo di "GDA GROUP S.p.A.", avente sede in Potenza, alla via Isca del Pioppo n. 17 (di seguito anche Società Incorporante);

e

- l'organo amministrativo di "VALUE S.A.", avente sede in 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg (di seguito anche società incorporanda);

premesse

a) che la società "GDA GROUP S.p.A." detiene il 99,99% del capitale sociale della società "VALUE S.A.";

b) che s'intende dare corso alla fusione per incorporazione della "VALUE S.A." nella "GDA GROUP S.p.A." secondo il presente progetto di fusione (di seguito la "Fusione" o la "Operazione");

c) che il presente progetto di fusione è stato redatto sul presupposto che, anteriormente alla stipula dell'atto di Fusione, la "GDA GROUP S.p.A." deterrà l'intero capitale sociale (100%) della Incorporanda "VALUE S.A."; pertanto, in applicazione dell'art. 2505 cod. civ., ci si è avvalsi della facoltà di non redigere la relazione dell'organo amministrativo, di cui all'art. 2501-quinquies cod. civ., e la relazione degli esperti di cui all'art. 2501-sexies cod. civ.;

d) che, ai sensi e per gli effetti dell'art. 2501-quater cod. civ., la presente Fusione è stata progettata sulla base delle situazioni patrimoniali del bilancio chiuso al 31 dicembre 2007 della Incorporante "GDA GROUP S.p.A." e della Incorporanda "VALUE S.A.";

e) che la presente Fusione trova ragione e giustificazione nell'esigenza di addivenire ad una concentrazione giuridica ed economica delle due imprese societarie, finalizzata al perseguimento di obiettivi di efficienza economica, finanziaria e di razionalizzazione delle strutture societarie;

f) che il presente progetto di fusione è stato redatto ai sensi e per gli effetti del titolo V, capo X, sezione II del libro V del codice civile e del D.Lgs. 30 maggio 2008 n. 108;

hanno redatto e predisposto il seguente progetto di fusione:

1. Tipo, forma, denominazione sociale e sede della società incorporante risultante dalla fusione e della società incorporanda. Società Incorporante (risultante dalla Fusione):

- "GDA GROUP S.p.A.", società per azioni, avente sede in Italia, alla via Isca del Pioppo n. 17, 85100 Potenza, capitale sociale euro 6.762.500 i.v.. La società ha domicilio fiscale presso la sede ed è iscritta nel Registro delle Imprese di Potenza, codice fiscale e numero d'iscrizione 01562660769;

La legge regolatrice della società Incorporante è quella italiana.

Società Incorporanda:

"VALUE S.A.", société anonyme, avente sede in Lussemburgo, 8, BOULEVARD ROYAL L-2449 LUXEMBOURG, capitale sociale euro 10.397.000 i.v., R.C.S. Luxembourg, section B numero 90.019, N ° Fiscal 20022230728;

La legge regolatrice della società Incorporanda è quella lussemburghese.

Pertanto, la società risultante dalla Fusione (società Incorporante) sarà assoggettata alla legge ITALIANA.

2. Statuto della società incorporante. Lo Statuto della società Incorporante non subirà nessuna modifica a seguito della Fusione.

3. Rapporto di cambio delle azioni. La partecipazione, totalitaria, nella società "VALUE S.A." posseduta dalla Incorporante "GDA GROUP S.p.A." sarà annullata senza alcun cambio di azioni e, pertanto, non si darà luogo ad alcun rapporto di cambio e conguaglio in denaro.

4. Modalità di assegnazione delle azioni della incorporante - decorrenza della partecipazione agli utili delle azioni della società incorporante. Non si darà luogo ad alcuna assegnazione di azioni, non essendovi soci diversi dall'Incorporante.

5. Decorrenza degli effetti della fusione. Ai sensi dell'art. 15, comma 1, D.Lgs. n. 108/2008, la Fusione avrà effetto con l'iscrizione dell'atto di fusione nel registro delle imprese del luogo dove ha sede la società Incorporante.

6. Traitement éventuellement réservé a particuliers catégories de soci - éventuels avantages particuliers a favore dei soci e amministratori delle società partecipanti alla fusione. Non esistono particolari categorie di soci, né sono previsti vantaggi particolari a favore degli amministratori delle Società Partecipanti alla Fusione.

7. Précisions ai sensi dell'art. 6 del d. lgs. n. 108 del 30 maggio 2008. Ai sensi e per gli effetti dell'art. 6 del D.Lgs. 108/08, si precisa che:

- Non sono previste particolari modalità relative al diritto di partecipazione agli utili;
- Ai sensi dell'art. 2505 cod. civ., non è stata redatta la relazione degli esperti di cui all'art. 2501 sexies. cod. civ. e, pertanto, non sono previsti vantaggi a favore degli esperti e dei membri degli organi di controllo delle società partecipanti alla Fusione;
- Non ricorrono i presupposti di cui all'art. 19, comma 1, D.Lgs. 108/08;
- Non sono previste ripercussioni della fusione transfrontaliera sull'occupazione, anche in considerazione del fatto che la società Incorporanda non ha in essere rapporti di lavoro dipendente;
- Le informazioni circa la valutazione degli elementi attivi e passivi trasferiti alla società risultante dalla Fusione sono contenute nella situazione patrimoniale ex art. 2501-quater cod. civ..

Il presente progetto rimarrà depositato presso la sede sociale dal 28 giugno 2008 e fino all'approvazione dell'assemblea dei Soci.

Per la società "GDA GROUP S.p.A."

Dott Constantino Di Carlo

Il Presidente C.d.A.

Per la società "VALUE S.A."

Dott Constantino DI CARLO / M.me Luisella Morechi / M.me Frédérique Vigneron

Administrateur Catégorie A / Administrateur Catégorie B / Administrateur Catégorie B

PROJET DE FUSION DE CONSTITUTION DE LA "VALUE S.A." EN "GDA GROUPE S.P.A."

- L'organe administratif de "GDA Group SpA" établi à Potenza, à via Isca del Pioppo n 17 (ci-après également Incorporante Société);

et

- L'organe administratif de la "Value S.A." établi à 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg (ci-après également Incorporanda Société);

prévu

- a) que la société "GDA Group SpA" détient 99,99% du capital social de la société "VALUE S.A.";
- b) que l'on entend donner cours sur la fusion de "VALUE S.A." dans le "GDA Group SpA" dans le cadre de ce projet de fusion (ci-après la "Fusion" ou "l'Opération");
- c) que ce projet de fusion a été établi sur le présupposé que, avant la conclusion de la fusion, le "GDA Group S.p.A." détient la totalité du capital social (100%) de Incorporanda "VALUE S.A.", par conséquent, dans l'application, de l'article 2505 cod. civ. il a utilisé la faculté de n'établir pas le rapport des organes d'administration, compris l'article 2501-quinquies cod. civ., et le rapport d'experts dont l'article 2501-sexies cod. civ.;
- d) que, dans le sens et les conséquences de l'art. 2501-quater cod. civ., cette fusion a été conçu sur la base des déclarations des situations de capital privées fermer en Décembre 31, 2007 de Incorporante "GDA Group S.p.A. et Incorporanda" VALUE S.A.";
- e) que cette fusion est la raison et la justification de la nécessité de parvenir à un cadre juridique et économique de la fusion de deux sociétés, visant à poursuivre les objectifs d'efficacité économique, financière et la rationalisation des structures d'entreprise;
- f) que le présent projet de fusion a été rédigé en vertu et aux effets du titre V, capo X, section II du livre V du code civil et du décret-loi de Mai 30, 2008 n ° 108;

Ils ont élaboré et préparé le projet de fusion:

1. Type, la forme, dénomination sociale et siège de la société incorporante résultat de la fusion et de la société incorporanda. Incorporante société (résultant de la fusion):

- "GDA Group S.p.A., une société à responsabilité limitée par actions, établie en Italie, à via Isca del Pioppo n ° 17, 85100 Potenza, capitale euro 6.762.500 iv. La société a son domicile fiscal au siège et est immatriculée au Registre des Entreprises à Potenza, de fiscalité et de numéro d'enregistrement 01562660769.

La réglementation de la loi pour la société Incorporante devrait être italien.

Incorporanda Société:

- "VALUE S.A.", société anonyme, basée à Luxembourg, n ° 8, BOULEVARD ROYAL L-2449 LUXEMBOURG, capitale social 10.397.000 euros i.v., R.C.S, Luxembourg, section B numéro 90.019, N ° Fiscal. 20022230728;

La réglementation de la loi pour la société Incorporanda devrait être de Luxembourg.

Par conséquent, la société issue de la fusion (société Incorporante) sera soumise à la loi italienne.

2. Statut de l'entreprise incorporante. Le Statut de la société Incorporante ne subit pas les modifications suivantes des fusions.

3. Rapport d'échange d'actions. Participation, totalitaire, dans la société "VALUE S.A." appartenant à Incorporante "GDA Group S.p.A." sera annulé sans aucun échange d'actions et, par conséquent, ne donne pas lieu à aucun rapport d'échange et de paiement en espèces en espèces.

4. Modalités d'attribution d'actions de l'entreprise incorporante - date d'entrée en vigueur de la participation aux bénéfices d'actions de la société incorporante. Il ne donne pas lieu à une attribution d'actions, qui ne sont pas membres différents de l'entreprise incorporante.

5. Date d'entrée en vigueur des effets de la fusion. Selon l'article 15, paragraphe 1^{er}, Leg. N° 108/2008, la fusion prendra effet avec l'inclusion de la fusion dans le registre du commerce du lieu où il a créé la société Incorporante.

6. Traitement seulement à certaines catégories de membres - la possibilité des prestations spéciales pour les membres et les gestionnaires des participants de la compagnie de fusion. Il n'existe pas de catégories particulières de membres, ou des avantages en faveur des administrateurs de la Société participants de fusion.

7. Détails de l'art. 6 de d. lgs. n. 108 du 30 mai 2008. Selon les effets de l'article n° 6, Leg. n° 108/08, dispose que:

- Il n'y a pas de régime spécial pour le droit de participer aux bénéfices
- En vertu de l'article. 2505 Cod. civ. il n'a pas été rédigé le rapport d'experts dont l'art. 2501 séries Cod. Civ. et, par conséquent, ils ne sont pas les avantages prévus en faveur des experts et des membres des organes de contrôle des sociétés participant à la fusion;
- Les conditions ne sont pas prévues à l'article. 19, paragraphe 1^{er}, Leg. 108/08;
- Il n'y a pas des répercussions de fusion transfrontalière sur l'emploi, également en vue du fait que la société Incorporanda n'a

pas des relations de travail salarié;

Les informations qui figurent sur l'évaluation du patrimoine actif et de passif transférés à la société issue de la fusion sont contenues dans le bilan au titre de l'article. 2501-quater Cod. Civ.

Ce projet sera déposée au siège social Juin 28, 2008 et jusqu'à l'approbation de l'assemblée des membres.

Pour la société "GROUPE GDA S.p.A."

Dr. Constantino Di Carlo

Le président C.d.A.

Pour la société "VALUE S.A."

Dr. Constantino Di Carlo / Mme Luisella Moreschi / Mme Frédérique Vigneron

Administrateur Catégorie A / Administrateur Catégorie B / Administrateur Catégorie B

Référence de publication: 2008103122/744/139.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03621. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

**3A Alternative Funds, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Alternative Capital Enhancement).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 88.843.

In the year two thousand and eight, on the eighth day of July.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of ALTERNATIVE CAPITAL ENHANCEMENT (hereafter referred to as the "Company"), a société anonyme having its registered office in Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 88 843), incorporated by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on the 2 September 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 26 September 2002.

The meeting was opened at 3.00 p.m. with Mrs. Bouchra Ermiti, private employee, residing professionally in Luxembourg as chairman of the meeting.

The chairman appointed as secretary Mrs. Carla Portillo, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Céline Labarsouque, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Designation of any employee of HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A. as chairman of the Extraordinary Meeting.

2. Amendment of the name of the Company from "ALTERNATIVE CAPITAL ENHANCEMENT" into "3A ALTERNATIVE FUNDS" and consequential amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation of the Company so as to read as follows:

"The company is a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") with the name of "3A ALTERNATIVE FUNDS" (hereinafter the "Company")."

3. Replacement throughout all the Articles of Incorporation of the Company of the reference to the Luxembourg law of 30th March 1988 on undertakings for collective investment by the Luxembourg law of 20th December 2002 on undertakings for collective investment, as amended.

4. General update of the Articles of Incorporation of the Company by amending Articles 2, 5, 8, 10, 15, 22, 23, 24, 25 and 26.

II.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda published in the Luxemburger Wort, the Tageblatt and the Mémorial on 5 June 2008 and 21 June 2008 and mailed to the shareholders on 9 June 2008.

III.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV.- As appears from the said attendance list, out of 974,058.324 outstanding shares, 190,487.496 shares are present or represented at the present Extraordinary General Meeting.

A first extraordinary general meeting, convoked upon the notices set forth in the minutes, with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, was held on May 19, 2008 and could not validly decide on the items of the agenda for lack of the legal quorum.

According to article 67 and 67-1 of the law on commercial companies the present meeting is authorised to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

As a result of the foregoing, the present Extraordinary General Meeting (the "Meeting") is regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

After deliberation, the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting by 190,487.496 votes in favour and 0 vote against decides to designate Bouchra Ermiti, employee of HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., as chairman of the Meeting.

Second resolution

The Meeting by 190,487.496 votes in favour and 0 vote against decides to amend the name of the Company from "ALTERNATIVE CAPITAL ENHANCEMENT" into "3A ALTERNATIVE FUNDS" and consequentially to amend Article 1 of the Articles of Incorporation of the Company so as to read as follows:

"The company is a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") with the name of "3A ALTERNATIVE FUNDS" (hereinafter the "Company")."

Third resolution

The Meeting by 190,487.496 votes in favour and 0 vote against decides to replace throughout all the Articles of Incorporation of the Company the reference to the Luxembourg law of 30th March 1988 on undertakings for collective investment by the Luxembourg law of 20th December 2002 on undertakings for collective investment, as amended.

Fourth resolution

The Meeting by 190,487.496 votes in favour and 0 vote against decides to update the Articles of Incorporation of the Company by amending Articles 2, 5, 8, 10, 15, 22, 23, 24, 25 and 26 and more specifically:

- To amend the first paragraph of Article 2 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

"The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. If and to the extent permitted by law, the registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the board of directors of the Company (hereafter the "Board")."

- To amend article 5 of the Articles of Incorporation by replacing in the first paragraph the terms "the equivalent in USD of 1,239,467.63" by the terms "at any time equal to the minimum required by the Law." and by replacing the reference to "Article 111" by the reference to "Article 133" in the second paragraph.

- To amend the eighth paragraph of Article 8 to replace the term "Class" by the term "Sub-Fund".

-To amend Article 10 by adding at the end of the third paragraph the following sentence "The Board may amend or clarify the aforesaid meaning from time to time." and by replacing the reference to "Article 108" by the reference to "Article 129" in the fourth paragraph.

- To amend the fifth, sixth and seventh paragraphs of Article 15 so as to read as follows:

"Any director may act at any meeting by appointing another director as his proxy in writing, by telegram, telex or telefax or any other means of communication capable of evidencing such proxy. A director may represent several of his colleagues."; and

"Directors may also cast their vote in writing or by telefax message or any other electronic means capable of evidencing such vote.

Directors may also assist at board meetings and board meetings may be held by telephone link or telephone conference, provided that the vote be confirmed in writing.

A director may also participate at any meeting of the Board by visioconférence or any other means of telecommunication allowing to identify such director. Such means must allow the director to effectively act at such meeting of the Board, the proceedings of which must be retransmitted continuously to such director, and constitute presence in person at such meeting."; and

"Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote."

- To insert a third, fourth and fifth paragraphs to Article 22 so as to read as follows:

"No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving Syz & Co Group, any subsidiary or affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the Board in its discretion unless such personal interest is considered as conflictual according to the applicable laws and regulations."

- To amend Article 23 so as to read as follows:

"The accounting date related to the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

The auditor shall fulfil all duties prescribed by article 113 of the Law".

- To replace the sixth, seventh, eighth and ninth paragraphs of Article 24 by the following paragraphs:

"Such notice shall in addition be published, if provided by Luxembourg law, in the Mémorial and in Luxembourg newspaper, and in such other newspapers as the Board shall determine.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telex or any other electronic means capable of evidencing such proxy form. Such proxy shall be valid for any reconvened meeting unless it is specifically revoked. At the Board's discretion, a shareholder may also participate at any meeting of shareholders by visioconference or any other means of telecommunication allowing to identify such shareholder. Such means must allow the shareholder to effectively act at such meeting of shareholders, the proceedings of which must be retransmitted continuously to such shareholder.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders and for proxies to be validly taken into consideration.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each whole share of whatever Class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation."

- To amend the third paragraph of Article 25 so as to read as follows: "Each whole share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.", and to rectify the reference to the law of 10 August 1915 in the fourth paragraph.

- To amend the first paragraph of Article 26 by inserting the wording "or in consideration of the best interest of the shareholders," after the terms "an economic rationalisation," and by deleting the references to the laws of 1988 and 1991 from the third paragraph.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit juillet.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société "ALTERNATIVE CAPITAL ENHANCEMENT", (ci-après la "Société"), Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 88 843) constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 2 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 26 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Bouchra Ermiti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Caria Portillo, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Céline Labarsouque, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant dûment constitué, la Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Désignation de tout employé de HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A. comme président de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2. Amendement du nom de la Société de «ALTERNATIVE CAPITAL ENHANCEMENT» en «3A ALTERNATIVE FUNDS» et amendement subséquent de l'Article 1 des statuts de la Société de la manière suivante:

«La société est une société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable ayant pour nom «3A ALTERNATIVE FUNDS» (ci-après la «Société»).»

3. Remplacement de la référence dans les statuts de la Société à la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectifs par la référence à la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée.

4. Mise à jour générale des statuts de la Société en amendant les articles 2, 5, 8,10,15, 22, 23, 24, 25 et 26.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour publié dans le Luxemburger Wort, le Tageblatt et le Mémorial en date des 5 juin 2008 et 21 juin 2008 et envoyé aux actionnaires en date du 9 juin 2008.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur 974.058,324 actions en circulation, 190.487,496 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 19 mai 2008 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée par 190.487,496 votes en faveur et 0 vote contre décide de désigner Bouchra Ermiti, employée de HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., comme président de l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée par 190.487,496 votes en faveur et 0 vote contre décide d'amender le nom de la Société de «ALTER-NATIVE CAPITAL ENHANCEMENT» en «3A ALTERNATIVE FUNDS» et d'amender de manière subséquente l'Article 1^{er} des statuts de la Société de la manière suivante:

«La société est une société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable ayant pour nom «3A ALTERNATIVE FUNDS» (ci-après la «Société»).»

Troisième résolution

L'Assemblée par 190.487,496 votes en faveur et 0 vote contre décide de remplacer la référence dans les statuts de la Société à la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif par la référence à la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'Assemblée par 190.487,496 votes en faveur et 0 vote contre décide de mettre à jour de manière générale les statuts de la Société en amendant les articles 2, 5, 8, 10, 15, 22, 23, 24, 25 et 26 et plus spécifiquement:

- D'amender le premier paragraphe de l'Article 2 des statuts de la manière suivante:

«Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand Duché du Luxembourg. Si et dans la mesure autorisée par la loi, le siège social de la Société peut être transféré dans n'importe quel autre lieu du Grand Duché du Luxembourg par une résolution du conseil d'administration de la Société (ci-après le «Conseil»).»

- D'amender l'Article 5 des statuts en remplaçant dans le premier paragraphe les termes «l'équivalent en Dollars des Etats-Unis de EUR 1.239.467, 63.» par «à tout moment égal au minimum requis par la Loi.», et la référence à «l'Article 111» par la référence à «l'Article 133» dans le second paragraphe.

- D'amender le huitième paragraphe de l'Article 8 afin de remplacer la référence à «toute Catégorie» par la référence à «tout Sous-Fonds».

- D'amender l'Article 10 afin d'ajouter à la fin du troisième paragraphe la phrase suivante:

«Le Conseil peut, de temps en temps, amender ou clarifier la définition ci-dessus.», et de remplacer la référence à «l'Article 108» par la référence à «l'Article 129» dans le quatrième paragraphe.

- D'amender les cinquième, sixième et septième paragraphes de l'Article 15 de la manière suivante:

«Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant un autre administrateur comme son mandataire par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication permettant de prouver un tel mandat. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.»; et

«Les administrateurs peuvent également exprimer leur vote par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen électronique permettant de prouver un tel vote.

Les administrateurs peuvent également assister aux réunions du Conseil et les réunions du Conseil peuvent être tenues par lien téléphonique ou par conférence téléphonique, pour autant que le vote soit confirmé par écrit.

Un administrateur peut également participer à toute réunion du Conseil par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant d'identifier un tel administrateur. De tels moyens doivent permettre à

l'administrateur de participer effectivement à la réunion du Conseil, le déroulement de celui-ci devant être retransmis de manière continue à l'administrateur, de tels moyens constituant la présence en personne de l'administrateur à la réunion.»; et

«Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où le nombre de votes pour et contre une résolution est équivalent lors d'une réunion, la voix du président sera prépondérante.».

- D'insérer un troisième, quatrième et cinquième paragraphes à l'Article 22 de la manière suivante:

«Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre entité ou société ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans, ou sont des administrateurs, associés, fondés de pouvoir ou employés d'une telle entité ou société. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui a la fonction d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de toute entité ou société avec laquelle la Société contracte ou entre en relation d'affaire ne sera pas, suite à son affiliation avec ladite entité ou société, empêché d'émettre une opinion, de voter ou d'agir sur des matières relatives à un tel contrat ou à tout autre activité.

Dans l'hypothèse où un administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société a un intérêt personnel dans l'une des transactions de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir en avertira le Conseil et n'émettra pas d'opinion ou de vote sur ladite transaction, et ladite transaction ainsi que l'intérêt de l'administrateur ou du fondé de pouvoir dans celle-ci seront rapportés à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'utilisé dans le paragraphe précédent, ne comprend pas les relations avec, ou un intérêt dans toute matière, position ou transaction impliquant, Syz & Co Group, toute filiale ou société affiliée à ce dernier ou toute autre firme ou entité, pouvant être déterminée de temps en temps par le Conseil à sa discrétion, à moins qu'un tel intérêt personnel ne soit considéré comme conflictuel selon les lois et règlements applicables.»

- D'amender l'Article 23 de la manière suivante:

«Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par l'article 113 de la Loi».

- De remplacer les sixième, septième, huitième et neuvième paragraphes de l'Article 24 de la manière suivante:

«Les convocations seront, en outre, publiées au Mémorial et dans un journal luxembourgeois si la loi en dispose ainsi, et dans d'autres journaux que le conseil d'administration déterminera.

Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par tout autre moyen électronique permettant de prouver un tel mandat. Un tel mandat sera valide pour toute assemblée, à moins qu'il ne soit spécialement révoqué. A la discrétion du Conseil, un actionnaire peut également participer à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant d'identifier ledit actionnaire. Un tel moyen doit permettre à l'actionnaire d'effectivement participer à l'assemblée des actionnaires dont le contenu doit être retransmis de manière continue à l'actionnaire.

A moins qu'il n'en soit disposé autrement par la loi ou par les présents statuts, les résolutions prises à une assemblée des actionnaires correctement convoquée, le seront à la majorité simple des votes exprimés. Les votes exprimés n'incluent pas les votes relatifs aux actions représentées à l'assemblée mais pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont retourné un vote blanc ou non valide.

Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales et pour que les mandats soient valides et pris en considération.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points. Chaque action, quel que soit la Catégorie dont elle relève, donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents statuts.».

- D'amender le troisième paragraphe de l'Article 25 de la manière suivante:

«Chaque action donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents statuts. Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Sous-Fonds sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés», et de rectifier la référence à la loi du 10 août 1915 dans le quatrième paragraphe.

- D'amender le premier paragraphe de l'Article 26 en insérant le texte « ou dans le meilleur intérêt des actionnaires» après les termes «une rationalisation économique», et en supprimant les références aux lois de 1988 et 1991 du troisième paragraphe.

N'ayant plus de points à l'ordre du jour, l'Assemblée est dès lors close.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à l'Assemblée, aux membres du bureau tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun actionnaire ayant exprimé le souhait de voter.

Signé: B. ERMITI, C. PORTILLO, C. LABARSOUQUE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2008. Relation: LAC/2008/29632. - Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008099775/242/293.

(080114759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Sondervermögen, verwaltet von der SEB Asset Management S.A., mit Sitz in 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 28.468.

Das Verwaltungsreglement des SEB Global Hedge (Stand: Juli 2008) wurde beim Handels- und Firmenregister hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008101590/755/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05570. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Wallberg - Portfolio, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 20. Juni 2008 für den Wallberg - Portfolio wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20.06.2008.

Wallberg Invest S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008103253/9077/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07556. - Reçu 62,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Constance Long Term Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion prenant effet le 8 juillet 2008 concernant le fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé Constance Long Term Fund, a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

UBS Third Party SIF Management Company

Signature

Référence de publication: 2008103254/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11343. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Lippe Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.093.

Constituée par-devant M^e Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 décembre 1991, acte publié au Mémorial C n^o 254 du 12 juin 1992. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 14 février 2001, acte publié au Mémorial C n^o 210 du 20 mars 2001.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIPPE HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008098426/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10276. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Nomura Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 32.921.

Le bilan au 31 mars 2008 tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1.08.2008.

NOMURA BANK (Luxembourg) S.A.

Didier VAN KRIEKINGE

Legal and Compliance

Référence de publication: 2008098453/1638/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09521. - Reçu 64,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Invaston S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 87.338.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008098533/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11500. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Koma Services Corporation, Société Anonyme.**Capital social: EUR 5.662.600,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 86.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008098497/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05555. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Société de Financement des Risques Industriels, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.550.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société *SOFIRI*

ACSG (EUROPE)

Signature

Référence de publication: 2008098498/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11625. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Koma Services Corporation, Société Anonyme.

Capital social: EUR 5.662.600,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 86.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008098499/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05554. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Biday Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 140.581.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

La société "AMERICAN INVESTORS CORPORATION", une société régie par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 108 West 13th Street, Wilmington DE 19801 (Etats-Unis),

ici valablement représentée par Maître Philippe MORALES, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de "director" de ladite société avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "BIDAY IMMOBILIERE S.A." (ci-après la "Société").

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, par la constitution, l'acquisition et généralement par quelque forme que ce soit, de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale sise tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion, l'administration, le développement, l'aliénation de ses participations.

La Société peut prêter son concours à toute entreprise liée ou non, sise tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, que ce soit par des prêts et avances avec ou sans intérêts, des garanties ou de toute autre manière que ce soit

et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission de tout type d'obligations et titres de créance.

La Société peut acquérir, administrer, gérer, développer et aliéner des brevets et licences, ainsi que tout droit dérivé.

D'une façon générale, la Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières, en relation avec son objet social.

II. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 4. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la Loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par fax, ou par courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

En outre, tout actionnaire est autorisé à voter par correspondance au moyen d'un formulaire comportant les mentions suivantes: le nom, prénom usuel et domicile de l'actionnaire, le nombre d'actions détenues, l'objet de son vote pour chacun des points portés à l'ordre du jour (vote favorable, vote défavorable ou abstention), les pouvoirs éventuellement conférés au Président de l'assemblée, la date, le lieu et la signature de l'actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à

une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas l'assemblée générale, lors de la première réunion procédera à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par fax ou par courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 10. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration n'est composé que d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent

(10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré des actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 15. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 16. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le vendredi 26 juin 2009.
- 3) Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et libération

Les mille (1.000) actions sont souscrites par "AMERICAN INVESTORS CORPORATION", prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille sept cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).

2. A été appelé aux fonctions d'administrateur:

- Maître Philippe MORALES, avocat, demeurant 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l.", avec siège social 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg.

4. La durée du mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2014.

Toutefois, le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

5. L'adresse de la Société est établie au 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MORALES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9591. — Reçu cent cinquante-cinq Euros (31.000.- à 0,5 % = 155,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008098563/239/200.

(080113563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Van Nuenen Management Services, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: Eselborn,
R.C.S. Luxembourg B 140.602.

Gesellschaftsvertrag

Art. 1. Firma und Sitz.

1.1. Die Firma der Gesellschaft lautet:

Van Nuenen Management Services; Handelsbezeichnung: Retail Village.

1.2 Sitz der Gesellschaft ist Eselborn.

Art. 2. Gegenstand des Unternehmens.

2.1 Der wichtigste Gegenstand des Unternehmens ist Wirtschaftsberatung im Einzelhandel. Die Beratung des Unternehmers steht dabei im Mittelpunkt. Aber auch die Planung und Betreuung von Massnahmen im Sinne der Einsetz Tätigkeiten oder "Interim Management".

2.2 Die Gesellschaft darf andere Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art erwerben, vertreten oder sich an solchen Unternehmen beteiligen.

2.3 Die Gesellschaft darf teilnehmen in, sich beteiligen an oder erwerben Dritten Unternehmen oder Immobilien kaufen und verkaufen.

2.4 Kapitalanlagen in Immobilien, Effektendepots oder sonstige Kapitalanlagen.

2.5 Die Gesellschaft darf alle Geschäfte vornehmen, die der Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes dienlich sein können.

Art. 3. Stammkapital. Das Stammkapital beträgt € 12.500,- (in Worten: EUR zwölftausend und fünfhundert).

Art. 4. Geschäftsjahr.

4.1 Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

4.2 Das erste Geschäftsjahr beginnt mit Eintragung der Gesellschaft im Handelsregister und endet am 31. Dezember des Eintragungsjahres. Das erste Geschäftsjahr ist ein Rumpfgeschäftsjahr.

Art. 5. Geschäftsführung, Vertretung.

5.1 Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer.

5.2 Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so vertritt er die Gesellschaft allein.

5.3 Jedem Geschäftsführer kann Einzelvertretungsbefugnis erteilt werden.

5.4 Jedem Geschäftsführer kann die Befugnis erteilt werden, die Gesellschaft bei Geschäften mit sich in eigenen Namen oder als Vertreter eines Dritten zu vertreten.

5.5 Die Geschäftsführungsbefugnis des Geschäftsführers erstreckt sich im Innenverhältnis nur auf Handlungen, die der gewöhnliche Geschäftsverkehr mit sich bringt. Für alle darüber hinausgehenden Geschäfte ist ein Gesellschaftsbeschluss erforderlich.

Darüber hinaus kann die Gesellschafterversammlung durch Beschluss einen Katalog für Massnahmen aufstellen, zu deren Vornahme ein Geschäftsführer der Zustimmung der Gesellschafterversammlung bedarf.

Art. 6. Gesellschafterversammlung.

6.1 Die Geschäftsversammlung ist zu berufen, wenn eine Beschlussfassung der Gesellschafter erforderlich wird oder wenn die Einberufung aus einem sonstigen Grunde im Interesse der Gesellschaft liegt. In jedem Falle ist jährlich eine Gesellschafterversammlung in den ersten sechs Monaten des Geschäftsjahres abzuhalten.

6.2 Die Versammlung wird durch die Geschäftsführer einberufen. Es genügt Einberufung durch einen Geschäftsführer.

6.3 Die Gesellschafterversammlung findet am Sitz der Gesellschaft statt. Sie kann aus begründetem Anlass an einem anderen Ort abgehalten werden.

6.4 Die Versammlung wird vom Vorsitzenden geleitet. Er hat für eine Ordnungsgemässe Protokollierung der Beschlüsse zu sorgen. Der Vorsitzende ist von den anwesenden und vertretenen Gesellschaftern mit einfacher Mehrheit zu wählen.

6.6 Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn mindestens 51% des Stammkapitals vertreten ist. Fehlt es daran, so ist innerhalb von vier Wochen eine neue Versammlung mit gleicher Tagesordnung einzuberufen, die immer beschlussfähig ist. Darauf ist in der Ladung hinzuweisen.

6.7 Beschlüsse der Gesellschaft können nur in einer Gesellschafterversammlung schriftlich gefasst werden.

Art. 7. Gesellschafterbeschlüsse.

7.1 Gesellschafterbeschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, soweit nicht die Satzung oder das Gesetz zwingend eine andere Mehrheit vorschreiben.

7.2 Abgestimmt wird nach Geschäftsanteilen.

7.3 Über die gefassten Beschlüsse hat der Vorsitzende unverzüglich eine Niederschrift aufzunehmen. Diese können innerhalb von zwei Monaten eine Ergänzung oder Berichtigung der Niederschrift schriftlich zu verlangen. Die unwidersprochene oder ergänzte bzw. berichtigte Niederschrift hat die Vermutung der Richtigkeit und Vollständigkeit.

7.4 Gesellschafterbeschlüsse können nur innerhalb von zwei Monaten nach Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt bei Gesellschaftern, welche an der Gesellschafterversammlung nicht teilgenommen haben und auch nicht vertreten waren, erst mit Zustellung einer Niederschrift über die Gesellschafterversammlung.

Art. 8. Jahresabschluss. Jahresabschluss und Lagebericht sind von dem Geschäftsführer unter Beachtung der gesetzlichen Regeln auf zu stellen und den Gesellschaftern zum Zwecke der Feststellung des Jahresabschluss vorzulegen.

Art. 9. Ergebnisverwendung.

9.1 Über die Ergebnisverwendung beschliesst die Gesellschafterversammlung jährlich neu.

9.2 Kommt ein abweichender Beschluss nicht zustande, so ist der Jahresüberschuss abzüglich eines Verlustvortrages nach dem Verhältnis der Geschäftsanteile an die Gesellschafter auszuschütten.

Art. 10. Teilung und Vereinigung von Geschäftsanteilen. Die Teilung von Geschäftsanteilen ist nur mit Genehmigung der Gesellschafterversammlung zulässig. Ist ein Gesellschafter Inhaber mehrerer Geschäftsanteile, auf welche die Stammeinlagen voll geleistet sind, so können diese Geschäftsanteile oder einzelne von ihnen auf Antrag des betroffenen Gesellschafter miteinander vereinigt werden.

Art. 11. Abtretung von Gesellschafteranteilen. Die Abtretung und Verpfändung von Geschäftsanteilen sowie ihre Belastung mit einem Niessbrauch ist nur mit Genehmigung der Gesellschafterversammlung und sämtlicher Gesellschafter zulässig.

Art. 12. Ankaufsrecht.

12.1 Im Falle der Veräußerung eines Gesellschaftsteils oder eines Teils eines Geschäftsanteils durch einen Gesellschafter an Dritte, die nicht Gesellschafter sind, sind die übrigen Gesellschafter zum Ankauf berechtigt. Der Einkaufspreis entspricht dem Wert des zu veräußernden Geschäftsanteils, der nach Massgabe der Bestimmungen zu ermitteln ist. Die Fälligkeit der Gegenleistung tritt binnen acht Wochen nach Ausübung des Ankaufsrechts ein.

12.2 Das Ankaufsrecht steht den übrigen Gesellschaftern in dem Verhältnis zu, in welchen die Nennbeträge der von ihnen gehaltenen Geschäftsanteile zueinander stehen.

12.3 Der veräußernde Gesellschafter hat der Veräußerung seines Geschäftsanteils oder einen Teils seines Geschäftsanteils unverzüglich sämtlichen Ankaufsberechtigten schriftlich mitzuteilen. Das Ankaufsrecht kann nur bis zum Ablauf von einem Monat seit Empfang dieser Mitteilung und nur durch schriftliche Erklärung gegenüber dem veräußernden Gesellschafter aus geübt werden.

12.4 Jeder Ankaufsberechtigte kann sein Ankaufsrecht hinsichtlich des ihm zustehenden Teils des zur Veräußerung stehenden Geschäftsanteils allein geltend machen. Nicht teilbare Spitzenbeträge eines Geschäftsanteils stehen demjenigen Ankaufsberechtigten zu, der sein Ankaufsrecht als erster ausgeübt hat.

12.5 Soweit der zur Veräußerung stehende Geschäftsanteil aufgrund des Ankaufsrechts an einen Ankaufsberechtigten verkauft wird, sind die Gesellschafter verpflichtet, die für die Abtretung erforderliche Zustimmung zu erteilen.

Art. 13. Einziehung von Geschäftsanteilen.

13.1 Die Einziehung von Geschäftsanteilen ist mit Zustimmung des betroffenen Gesellschafter jederzeit zulässig. Die Einziehung wird wirksam mit Zustellung des Beschlusses der Gesellschafterversammlung über die Einziehung.

13.2 Der Zustimmung des betroffenen Gesellschafter bedarf es nicht,

A. Wenn über sein Vermögen das Insolvenzverfahren eröffnet ist;

B. Wenn sein Geschäftsanteil gepfändet ist;

C. Wenn der Gesellschafter eine ihm nach dem Gesellschaftsvertrag oder einer anderen zwischen den Gesellschaftern mit Rücksicht auf die Gesellschaft verbindlich getroffenen Vereinbarung obliegende Verpflichtung vorsätzlich oder aus grober Fahrlässigkeit verletzt hat oder die Erfüllung einer solchen Verbindlichkeit unmöglich wird;

D. Wenn der Gesellschafter verstirbt.

13.3 Steht ein Geschäftsanteil mehreren Gesellschaften gemeinschaftlich zu, so genügt es, wenn ein Einziehungsgrund in der Person eines der Mitgesellschafter vorliegt.

13.4 Die Gesellschaft oder die Gesellschafter können bei der Pfändung eines Geschäftsanteils den vollstreckenden Gläubiger befriedigen und alsdann den gepfändeten Anteil einziehen. Der betroffene Gesellschafter darf der Befriedigung des vollstreckenden Gläubigers Aufgewendete auf seinen Entgeltanspruch anrechnen lassen.

13.5 Soweit in den Fällen einer Pfändung des Geschäftsanteils oder der Insolvenz kraft zwingenden Rechts eine für den oder die Gläubiger günstigere Regelung bezüglich der Berechnung oder Fälligkeit des für den eingezogenen Geschäftsanteil zu zahlenden Entgelts Platz greift, tritt diese an die Stelle der in diesem Gesellschaftsvertrag vereinbarten Regelungen.

Art. 14. Austritt und Kündigung.

14.1 Jeder Gesellschafter kann aus wichtigem Grund seinen Austritt aus der Gesellschaft erklären oder seine Person die Gesellschaft kündigen.

14.2 Austritt und Kündigung können nur zum Ende des Geschäftsjahres erfolgen. Sie sind unter Erhaltung einer Frist von 6 Monaten durch eingeschriebenen Brief zu erklären.

14.3 Die Gesellschaft wird durch Austritt oder Kündigung nicht aufgelöst und besteht unter den übrigen Gesellschaftern fort. Der ausscheidende Gesellschafter ist nach Wahl der Gesellschaft verpflichtet, seinen Geschäftsanteil jeweils ganz oder an von der Gesellschaft zu benennenden Dritte abzutreten oder die Einziehung zu dulden.

Art. 15. Liquidation. Bei Auflösung der Gesellschaft obliegt die Bestellung von Liquidatoren der Gesellschafterversammlung. Die Liquidatoren können zur Beendigung schwebender Geschäfte neue Geschäfte eingeben.

Art. 16. Bekanntmachung. Die gesetzlich vorgeschriebene Bekanntmachung der Gesellschaft erfolgt nur im Elektronischen Luxemburger Anzeiger.

Art. 17. Schlussbestimmungen.

17.1 Die Unwirksamkeit einzelner Bestimmungen des Vertrages lässt die Wirksamkeit des Gesellschaftsvertrages im übrigen unberührt, soweit Treu und Glaube dem nicht zwingend entgegenstehen. In einem solchen Falle ist eine ungültige Bestimmung durch Beschluss der Gesellschafterversammlung so umzudeuten oder zu ergänzen, dass der mit der ungültigen Bestimmung beabsichtigte wirtschaftliche und rechtliche Zweck erreicht wird. Dasselbe gilt, wenn bei der Durchführung des Gesellschaftsvertrages eine ergänzungsbedürftige Lücke offenbar wird.

17.2 Jeder Gesellschafter ist zu Vertragsänderungen verpflichtet, die der Gesellschaftszweck oder die Treuepflicht der Gesellschafter gegeneinander gebieten.

Eselborn, den 6. Mai 2008.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008098585/801143/132.

Enregistré à Diekirch, le 4 août 2008, réf. DSO-CT00020. - Reçu 640,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080114023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Van Nuenen Management Services, Succursale d'une société de droit étranger.

Enseigne commerciale: Retail Village.

Adresse de la succursale: Eselborn,

R.C.S. Luxembourg B 140.602.

ERÖFFNUNG EINER NIEDERLASSUNG

Versammlungsbericht	Vorstandsversammlung	Namen
Datum	6. Mai 2008	John van Nuenen, Simone van Nuenen Corving
Zeit	16.00 Uhr	
Platz	Leusden	

Expansions Plan in Luxemburg

Wir werden in Zukunft mehr Zeit in Luxemburg verbringen. Deshalb möchten wir eine Zweigniederlassung in Eselborn, Luxemburg, gründen. Unser neues Haus verfügt über Büroräumlichkeiten im Kellergeschoss.

Es fehlt eine grosse Einzelhandel Beratungspraxis in Luxemburg. Das ist für uns einen guten Grund mit der Erfahrung und dem beruflichen Hintergrund von J. van Nuenen diese Praxis anzubieten an die Klein und Mittलगrosse Unternehmen im "non-food" Bereich. Mit dem Büro in unserem neuen Haus am Mecherwe 17 in Eselborn haben wir eine erstklassige Präsenz. Ausserdem bleiben so die Kosten ganz niedrig.

Wir werden die Kundschaft im ganzen Land suchen, überwiegend in der Stadt. Auch Internationale Betriebe werden wir unterstützen können. Nicht nur die Erfahrung von Herrn van Nuenen im Einzelhandel während mehr als 30 Jahren, sondern auch seine Tätigkeit als Vorsitzender im Beratungscollège "Retail Business School" Stenden University Leeuwarden in den Niederlanden sind wichtig.

Die Investition beschränkt sich auf € 10.000,-.

Der Geschäftsnahme ist "Retail Village".

Die Leitung des Unternehmens wird repräsentiert durch: J.F.C.M. Van Nuenen (Direktor) und seine Frau S.F. Van Nuenen-Corving.

Entscheidung

Eine Zweigniederlassung wird geöffnet in Luxemburg am Mecherwe 17 in Eselborn. Die Geschäftsleitung ist an Herrn van Nuenen übertragen zusammen mit seiner Frau Simone F. Van Nuenen-Corving. Der Gesellschaftsvertrag wird akkordiert und als Anlage hinzugefügt.

Der Vorstand stimmt ein mit den Entscheidungen und fragt Herrn van Nuenen die notwendigen Aktivitäten zu unternehmen zur Gründung der Gesellschaft.

Leusden, den 6. Mai 2008.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008098586/801143/39.

Enregistré à Diekirch, le 4 août 2008, réf. DSO-CT00020. - Reçu 640,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080114023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Quilvest, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 6.091.

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean-Benoît LACHAISE, Secrétaire Général de la Société, demeurant à Mamer,

agissant en sa qualité de Secrétaire Général de "QUILVEST" (la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 6.091. La Société a été constituée à Paris en date du 25 octobre 1888 et a été transférée à Casablanca le 2 juin 1950. Le siège social de la Société a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte notarié en date du 20 décembre 1960, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1 du 14 janvier 1961. Le capital autorisé a été renouvelé suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 juin 2008, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial").

Le comparant agit en vertu d'une décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 27 juin 2003 tenue par-devant le notaire soussigné et publiée au Mémorial n° 829 du 12 août 2003 et d'une décision du conseil d'administration du 26 juin 2008 dont un extrait est annexé au présent acte pour être soumis à enregistrement.

Le comparant, agissant en ès-qualités, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I. Sur base des pouvoirs octroyés lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 27 juin 2003 précitée, la Société a décidé de l'émission de cent soixante mille (160.000) obligations convertibles d'un montant nominal de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (US\$ 100) chacune, échéance 30 juin 2008, intérêts payables annuellement à trois pourcent tel que constaté dans l'acte de constat d'augmentation de capital, tenu par-devant le notaire soussigné en date du 1^{er} juillet 2003 publié au Mémorial n° 829 du 12 août 2003.

II. En date du 26 juin 2008 le conseil d'administration de la Société a décidé d'accepter avec effet au jour de l'échéance de l'emprunt convertible (c'est-à-dire au 30 juin 2008) la demande de conversion des porteurs des obligations convertibles de convertir l'intégralité de l'emprunt en action nouvelle de la Société à raison d'une obligation pour une virgule une (1,1) actions nouvelles sans valeur nominale de la Société.

La demande de conversion a été présentée par la société "Quilvest Switzerland Ltd." (anciennement Société Internationale de Finance) ayant son siège social à CH-Zurich, Stockerstrasse 23, qui a déclaré souscrire à l'intégralité des cent soixante-seize mille (176.000) actions nouvelles de la Société. Ces actions sont sans valeur nominale et ont un pair comptable de six virgule soixante-seize dollars des Etats-Unis d'Amérique (US\$ 6,76.-) par action.

Preuve de la souscription a été donnée au notaire soussigné.

Le paiement en numéraire des cent soixante mille (160.000) obligations convertibles pour un total de seize millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (US\$ 16.000.000.-), a été constaté lors de leur souscription dans l'acte du 1^{er} juillet 2003 précité. De cette somme un million cent quatre-vingt-neuf mille six cent trente dollars des Etats-Unis d'Amérique (\$US 1.189.630.-) sont affectés au capital et quatorze millions huit cent dix mille trois cent soixante-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (US\$ 14,810,370.-) sont affectés au poste prime d'émission.

II. Sur ce la personne comparante constate que le capital social a été augmenté à concurrence d'un million cent quatre-vingt-neuf mille six cent trente dollars des Etats-Unis d'Amérique (\$US 1.189.630.-) pour le porter de son montant actuel de quarante-trois millions huit cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (\$US 43.800.000.-) à quarante quatre millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille six cent trente dollars des Etats-Unis d'Amérique (\$US 44.989.630.-) par l'émission de cent soixante-seize mille (176.000) actions nouvelles sans valeur nominale.

III. Il résulte de l'augmentation de capital qui précède que le premier alinéa de l'article 5 des statuts a été modifié comme suit:

"Le capital social est de quarante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille six cent trente dollars des Etats-Unis d'Amérique (\$US 44.989.630.-) représenté par six millions six cent cinquante-six mille (6.656.000) actions sans valeur nominale."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que se soit, incombant à la Société émis à sa charge en raison des présentes, sont évaluées sans nul préjudice à la somme de cinquante-huit mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et ans qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une traduction anglaise; à la requête du même comparant et en cas de divergence entre les textes français et anglaise, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, le comparant pré mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Suit la traduction anglaise de ce qui précède:

In the year two thousand eight, on the fifteenth of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr Jean-Benoît LACHAISE, Secretary General of the Corporation, residing in Mamer,

acting in his capacity of Secretary General of the Corporation of "QUILVEST" (the "Corporation"), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Commercial and Companies Register of Luxembourg, under section B number 6.091. The Company has been incorporated in Paris on 25th October 1888 and has been transferred in Casablanca on 2nd June 1950. The registered office of the company has been transferred in Luxembourg, pursuant to a notarial deed on 20th December 1960, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1 of 14th January 1961. The authorized capital has been extended by a deed of the undersigned notary on 27 June 2008, not yet published in the Mémorial, (le "Mémorial").

The appearing party acts on the basis of a decision taken during the extraordinary general meeting of shareholders on 27th June 2003 held before the notary and published in the Mémorial n ° 829 of 12th August 2003 and the decision of the board of directors of 26th June 2008, a extract of which is attached to this notarial deed in order to be registered.

I. On the basis of the powers given by the afore-mentioned extraordinary general meeting of shareholders on 27th June 2003, the company has decided to issue one hundred and sixty thousand (160,000) convertible bonds of a nominal value of one hundred United States Dollars (US\$ 100.-) each, with maturity date 30th June 2008, interests payable annually at three per cent as stated in the deed of the share capital increase held before the afore-mentioned notary on 1st July 2003 published in the Mémorial n ° 829 of 12th August 2003.

II. On 26th June 2008 the board of directors of the Company decided to accept, effective on the day of maturity of the convertible loan (i.e. on 30th June 2008) the conversion request of the bearers of the convertible bonds to convert the entire loan into new shares of the Company at the ratio of one convertible bond for one point one (1.1) new shares without nominal value of the Company.

The conversion request has been presented by "Quilvest Switzerland Ltd" (formerly Société Internationale de Finance) having its registered office in CH-Zurich, Stockerstrasse, 23, which has declared to entirely subscribe the one hundred and seventy-six thousand (176,000) new shares of the Company. These shares are without nominal value and have a par value of six point seventy-six United States Dollars (US\$ 6.76.-) per share.

Proof of the subscription has been given to the undersigned notary.

Payment in kind of the hundred and sixty thousand convertible bonds (160,000) for a total of sixteen million United States Dollars (16,000,000.-) was acted during their subscription in the afore-mentioned notarial deed of 1st July 2003. Of this sum, one million one hundred and eighty-nine thousand six hundred and thirty United States Dollars (US\$ 1,189,630.-) are allocated to the share capital and fourteen million eight hundred and ten thousand three hundred and seventy United States Dollars (US\$ 14,810,370.-) are allocated to a share premium account.

II. Upon this, the appearing person records the increase of capital by an amount of one million one hundred and eighty-nine thousand six hundred and thirty United States Dollars (US\$ 1,189,630.-) so as to raise it from forty-three million eight hundred thousand United States Dollars (US\$ 43,800,000.-) to forty-four million nine hundred and eighty-nine thousand six hundred and thirty United States Dollars (US\$ 44,989,630.-) by the issuance of hundred and seventy-six thousand (176,000) new shares without nominal value.

III. As a result of the preceding increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Corporation is amended so as to read as follows:

"The share capital is set at forty-four million nine hundred and eighty-nine thousand six hundred and thirty United States Dollars (\$US 44,989,630), represented by six million six hundred and fifty-six thousand (6,656,000) shares without par value".

The appearing person records the subscription and the full payment by "Quilvest Switzerland"; previously named.

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at fifty-eight thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by a English translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: J.B. LACHAISE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9617. - Reçu cinquante mille trente et un Euros vingt-sept Cents (10.006.253,91.- à 0,5 % = 50.031,27 EUR).

Le Releveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 JUILLET 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008098571/239/123.

(080113657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

International Finance & Real Estate (I.F.R.), Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 69.199.

DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le quinze juillet.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Renate JOSTEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Compagnie Immobilière de Belgique S.A. en abrégé IMMOBEL, ayant son siège social à Avenue J. Dubrucq 175/bte 1, B-1080 Bruxelles, inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0405.966.675,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 juillet 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme INTERNATIONAL FINANCE & REAL ESTATE (I.F.R.), R.C.S. Luxembourg B 69.199, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, a été constituée suivant acte notarié en date du 30 mars 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 456 en date du 16 juin 1999. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 25 juin 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 966 en date du 29 septembre 2004;

- que le capital social de la société anonyme INTERNATIONAL FINANCE & REAL ESTATE (I.F.R.) s'élève actuellement à SOIXANTE DEUX MILLE EUROS (62.000,- EUR) représenté par DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) actions sans désignation de valeur nominale libérées à hauteur de CENT POUR CENT (100%);

- que Compagnie Immobilière de Belgique S.A., précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 15 juin 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 15 juin 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ MILLE EUROS (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. JOSTEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2008. LAC/2008/29901. - Reçu: douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008098578/220/54.

(080114348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Gugler PVC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Luxembourg, 32, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.371.

L'an deux mille huit, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, cette dernière restant dépositaire de la présente minute.

Se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de GUGLER PVC S.A, une société anonyme, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.371, constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 31 août 2007, publié au Mémorial C n° 2554 daté du 9 novembre 2007 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Monsieur Valéry LUX.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Anne LOUBET.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Yves LUCAS.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées "ne varietur" par les parties comparantes et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le procès-verbal.

II. Il ressort de cette liste de présence que sept mille (7.000) actions de la Société ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social émis de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société de Luxembourg à Mamer; et
2. Modification corrélative de l'article 2 des statuts de la Société.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 32 Route d'Arlon à L-8210 Mamer avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Mamer. Il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout endroit à l'intérieur de la commune du siège social. La société peut établir, par simple décision du conseil d'administration, des sièges administratifs, succursales, agences, comptoirs et dépôts, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger."

Levée de la séance

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne n'ayant demandé à intervenir, le Président a déclaré que la séance est levée.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison de la présente assemblée générale s'élèvent approximativement à EUR 900.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite aux comparants, ceux-ci ont signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: V. Lux, A. Loubet, J. Y. Lucas et K. Reuter.

Enregistré à Luxembourg AC, le 24 juillet 2008. LAC/2008/30788. - Reçu douze euros, Eur 12,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008098583/5770/54.

(080114085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Familux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.815.

In the year two thousand eight, on the fifteenth of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Fami-Cuatro, S.L., a company incorporated and organised under the laws of Spain, with registered office at Génova, 15, 5^o -Dcha, 28004 Madrid, Spain, registered with the commercial register in Madrid at volume 16.037, page n^o M 271.454, here represented by Ms Mélanie Sauvage, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of two proxies given on July 15, 2008.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- Fami-Cuatro, S.L. is the sole shareholder of Familux S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on November 5, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of December 19, 2007, number 2947 (the Company);

- the articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, on March 6, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of April 23, 2008, number 994;

- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into two hundred fifty (250) shares of fifty euro (EUR 50) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

Fami-Cuatro, S.L., in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to increase the subscribed capital by an amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to five hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 512,500) by the issuance of ten thousand (10,000) new shares with a par value of fifty euro (EUR 50) each, having the same rights as the already existing shares.

Intervention - subscription - payment

Thereupon, Fami-Cuatro, S.L., prenamed and represented as stated above declares to subscribe to ten thousand (10,000) new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of one thousand eight hundred twenty-one (1,821) shares having a par value of ten euro (EUR 10) each (the Shares) of Tybout Holding B.V., a company incorporated and organised under the laws of the Netherlands, with registered office at Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE, Amsterdam, Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 32081541, having a share capital of eighteen thousand two hundred ten euro (EUR 18,210) representing by one thousand eight hundred twenty-one (1,821) shares having a par value of ten euro (EUR 10) each (Tybout Holding).

Such contribution in an aggregate amount of one hundred nine million eight hundred twelve thousand one hundred eighty-two euro (EUR 109,812,182) made to the Company is to be allocated as follows:

- (i) five hundred thousand euro (EUR 500,000) is allocated to the share capital account of the Company;
- (ii) one hundred nine million three hundred twelve thousand one hundred eighty-two euro (EUR 109,312,182) is allocated to a share premium reserve account of the Company.

It results from a certificate issued on the date hereof by the management of Tybout Holding that, as of the date of such certificate:

- Fami-Cuatro, S.L. is the full owner of the Shares;
- the Shares are fully paid-up and represent 100% of the issued share capital of Tybout Holding;
- Fami-Cuatro, S.L. is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- none of the Shares is encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;
- according to the laws of the Netherlands, the Shares are freely transferable, the share transfer restrictions (blocking clause) contained in the articles of association of Tybout Holding having been complied with;
- on the date hereof, the Shares are worth at least one hundred nine million eight hundred twelve thousand one hundred eighty-two euro (EUR 109,812,182), this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

Such certificate and a copy of the balance sheet of Tybout Holding, dated as per the date hereof, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at five hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 512,500) represented by ten thousand two hundred fifty (10,250) shares in registered form with a par value of fifty euro (EUR 50) each, all subscribed and fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately six thousand seven hundred euro (EUR 6,700).

Tax duty exemption

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring 100% of the share capital of Tybout Holding, a company incorporated under the laws of the Netherlands, Member State of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Fami-Cuatro, S.L., une société de droit espagnol, dont le siège social est sis à Génova, 15, 5^o -Dcha, 28004 Madrid, Espagne, inscrite au Registre du Commerce de Madrid au volume 16.037, page n^o M 271.454, représentée par Maître Mélanie Sauvage, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 juillet 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Fami-Cuatro, S.L. est l'associé unique de Familux S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 5 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 décembre 2007, numéro 2947 (la Société);

- les statuts de la Société ont été modifiés; suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, prénommé en date du 6 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 23 avril 2008, numéro 994;

- le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Les parties comparantes, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Fami-Cuatro, S.L., en sa qualité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social souscrit par un montant de cinq cent mille euros (EUR 500,000) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 512.500) par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Intervention - souscription - libération

Ces faits exposés, Fami-Cuatro, S.L., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire dix mille (10.000) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en nature de mille huit cent vingt et une (1.821) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune (les Actions) de Tybout Holding B.V., une société de droit néerlandais, dont le siège social est sis Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 32081541, ayant un capital social de dix-huit mille deux cent dix euros (EUR 18.210) représenté par mille huit cent vingt et une (1.821) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune (Tybout Holding).

Ledit apport d'un montant total de cent neuf millions huit cent douze mille cent quatre-vingt deux euros (EUR 109.812.182) fait à la Société sera affecté comme suit:

(i) cinq cent mille euros (EUR 500,000) sont affectés au capital social de la Société;

(ii) cent neuf millions trois cent douze mille cent quatre-vingt-deux euros (EUR 109.312.182) sont affectés à un compte de prime de réserve d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de Tybout Holding en date de ce jour que:

- Fami-Cuatro, S.L. est la propriétaire unique des Actions;

- les Actions sont entièrement libérées et représentent 100% du capital social souscrit de Tybout Holding;

- Fami-Cuatro, S.L. est la seule titulaire des droits sur les Actions et possède le pouvoir de céder les Actions;

- les Actions ne sont pas grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions et aucune Action n'est sujette à une telle opération;

- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions lui soit cédé;

- conformément aux lois des Pays-Bas, les Actions sont librement cessibles, les conditions de cession prévues par les statuts de Tybout Holding ayant été remplies;

- en date de ce jour, les Actions sont évaluées au moins à cent neuf millions huit cent douze mille cent quatre-vingt deux euros (EUR 109.812.182), cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement acceptés.

Ledit certificat et une copie du bilan de Tybout Holding, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 512.500), représenté par dix mille deux cent cinquante (10.250) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

97146

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ six mille sept cents euros (EUR 6.700).

Exemption du droit d'apport

Dans la mesure où l'apport en nature résulte de l'apport de 100% du capital social de Tybout Holding, une société de droit des Pays-Bas, Etat Membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Sauvage et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 21 juillet 2008. LAC/2008/30094. — Reçu douze euros Eur 12,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008098584/5770/162.

(080114101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Sermelux S.A. Metal Service Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 16.923.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Frank NIMAX

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008098539/8445/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12971. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Sermelux S.A. Metal Service Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 16.923.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Frank NIMAX

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008098540/8445/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12969. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Sermelux S.A. Metal Service Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 16.923.

Le bilan au 31 décembre 1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Frank NIMAX

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008098541/8445/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12968. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Imex Gabbeh S.à.r.l., Tapis d'Orient, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 59-63, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 60.224.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1^{er} août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008098674/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12667. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Initiatives Associées S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 109.759.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Alberto AGOSTINI, né à Prato (Italie), le 22 octobre 1962, demeurant à I-59100 Prato, Via delle Lastre 123 (Italie),

ici dûment représenté par Madame Annie SWETENHAM, corporate manager, avec adresse professionnelle à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 5 juin 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société anonyme INITIATIVES ASSOCIEES S.A. (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, R.C.S. Luxembourg section B numéro 109759, a été constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1371 du 12 décembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire prénommé, en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 335 du 8 mars 2007.

- Que le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) divisé en trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

- Que le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Que par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- Que le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire instrumentant quatre certificats d'actions au porteur numéros 1 à 4 lesquels ont immédiatement été annulés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société anonyme INITIATIVES ASSOCIEES S.A.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SWETENHAM- J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2008. Relation GRE/2008/3097. - Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008098655/231/54.

(080114324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Globe Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8284 Kehlen, 11, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 91.762.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1^{er} août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008098676/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12665. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

INODIS, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-5362 Schrassig, 8, rue Saint Donat.

R.C.S. Luxembourg B 26.886.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société INODIS S.à r.l.

Claude GEIBEN

Gérant

Référence de publication: 2008098510/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10166. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

AA&C Associates S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-3622 Kayl, 23, rue Dideschpont.

R.C.S. Luxembourg B 124.948.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008098511/9037/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10533. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Würfel Transport Luxemburg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 45.908.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2007 wurde beim Handelsregister Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. Juli 2008.

Für den Geschäftsführer

Unterschrift

Référence de publication: 2008098514/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10958. - Reçu 58,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Sermelux S.A. Metal Service Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 16.923.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Frank NIMAX

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008098538/8445/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12972. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Sermelux S.A. Metal Service Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 16.923.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Frank NIMAX

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008098537/8445/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12974. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Art German Hotel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2432 Luxembourg, 18-24, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 123.796.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1/08/2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008098542/9158/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00273. - Reçu 103,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Milourd S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 11.974.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008098478/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10999. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

E.B.C. S.A., Europ Business Corporate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 91.802.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008098475/6302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12955. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

JFK Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 95.848.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JFK REAL ESTATE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008098544/296/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11738. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Jet Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 88.646.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008098501/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10204. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

WM Group S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 92.402.

Le bilan de clôture au 15 juillet 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2008098505/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10190. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Linisi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 104.186.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 04 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008098697/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03090. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.881.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008098723/3648/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12628. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.150.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008098720/3648/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12639. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

La Flandre de Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.232.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 avril 2008

- Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Benoît PARMENTIER, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs, pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014, en remplacement des sociétés MADAS S.à r.l., LOUV S.à r.l. et FINDI S.à r.l. qui ne souhaitent plus se présenter aux suffrages.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de de la société Fin-Contrôle S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 8 avril 2008.

Certifié sincère et conforme

LA FLANDRE DE PARTICIPATION S.A.

Ch. FRANCOIS / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008099125/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12487. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Korea Property Company Sà r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 90.195.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008099636/5499/11.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00278. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.
